



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.53
18 novembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 53e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 2 novembre 1992, à 15 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)
puis : M. JESUS (Cap-Vert)
(Vice-Président)
M. ELHOUDERI (Jamahiriya arabe libyenne)
(Vice-Président)

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement [79] (suite)

- a) Rapport de la Conférence
- b) Rapport du Secrétaire général

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Programme de travail provisoire

Organisation des travaux

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement [79] (suite)

- a) **Rapport de la Conférence**
- b) **Rapport du Secrétaire général**

La séance est ouverte à 15 h 35.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

- a) RAPPORT DE LA CONFERENCE (A/CONF.151/26, vol. I à IV et vol. II/Corr.1)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/598 et Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais rappeler aux membres que, conformément à la décision prise ce matin, la liste des orateurs pour le débat sur ce point de l'ordre du jour sera close aujourd'hui, à 17 heures. Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat d'inscrire leur nom sur la liste des orateurs dès que possible.

M. LEE (République de Corée) (interprétation de l'anglais) : En juin dernier, à Rio, les dirigeants du monde ont ouvert un long chemin vers l'avenir, un avenir qui doit encore se révéler à nous aujourd'hui. Cette quarante-septième session de l'Assemblée générale représente une des premières bornes importantes sur ce chemin, et après que nous l'aurons dépassée nous saurons mieux ce que l'avenir réserve aux générations futures. Nous aurons une meilleure idée de notre capacité collective à réaliser le partenariat mondial nécessaire pour protéger le monde et ses peuples, et nous comprendrons le niveau d'engagement et le niveau de compromis nécessaires pour nous lancer dans un effort véritablement universel pour appuyer un développement durable.

Le Sommet de la Terre a montré les nombreux défis qui se posent si l'on veut combler les différences entre les nations. Néanmoins, les accords qui en résultent, en particulier la Déclaration de Rio et Action 21, reflètent également la prise de conscience mondiale quant à la nécessité d'une coopération entre les pays développés et les pays en développement. Cependant, il y a encore beaucoup à faire. Seul l'avenir, alors, pourra nous dire si la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a été un tournant dans l'histoire des efforts déployés en faveur de l'environnement et du développement, ou simplement une tentative idéaliste vouée à l'échec. Pendant cette session nous devons découvrir ce qui est possible. Nous devons traiter d'urgence la dégradation écologique avancée de notre planète en tenant complètement compte du droit de tous les peuples à vivre des vies saines et productives.

Les principes inclus dans la Déclaration de Rio reflètent collectivement le concept fondamental sous-tendant un développement durable. Individuellement, ils soulignent les mesures nécessaires pour parvenir à un développement durable, y compris la création d'un partenariat mondial fondé sur des responsabilités communes mais différenciées, et renforcé par le transfert de technologie ainsi que par l'interdiction de limitations injustifiables du commerce international.

Indubitablement, parmi les questions les plus importantes à résoudre, le financement des mesures nécessaires contenues dans Action 21 est la première et la plus importante. Le partage du fardeau financier des activités

M. Lee (République de Corée)

relatives à l'Action 21 assumé par chaque pays devrait être proportionnel à la capacité du pays à payer et proportionnel à sa contribution cumulative à la pollution mondiale. Pour leur part, les pays développés devront apporter 125 milliards de dollars chaque année au processus de suivi de la CNUED et ils devront accroître l'aide publique au développement à cet effet.

La mise en application effective d'Action 21 nécessitera une aide substantielle sous forme de transferts de technologie de la part des pays développés. Bon nombre de pays en développement, y compris la République de Corée, se heurtent à quelques difficultés dans la poursuite d'un développement écologiquement sain étant donné la disponibilité limitée de technologies écologiquement douces.

Dans ce contexte, les pays développés doivent jouer un rôle de direction dans la promotion du transfert de technologie. Le chapitre 34 d'Action 21 souligne la nécessité pour les pays développés d'aider de façon substantielle les pays en développement en leur transférant des technologies écologiquement saines. Pendant la Conférence, la République de Corée a participé activement aux négociations sur le chapitre 34, et, par conséquent, nous participerons activement aux efforts visant à concevoir les mécanismes nécessaires pour faciliter les transferts mondiaux de technologie. En particulier, j'appuie l'idée de l'achat de technologies écologiquement saines par les organismes internationaux tels que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement, qui devraient fournir cette technologie aux pays en développement sans contrepartie.

Nous ne pouvons pas négliger le fait que la ressource la plus précieuse de tout pays est son peuple. Déplacer les priorités budgétaires vers l'éducation et les autres services sociaux est certainement l'investissement le plus sûr pour un développement à long terme. Donner une éducation de base à tous, au lieu de donner une éducation supérieure à une élite, devrait être considéré comme un principe sous-jacent de l'investissement public. L'éducation des femmes, en particulier, apportera des bénéfices substantiels à la société, y compris des taux de croissance démographiques moins élevés.

Dans la mesure où les pays individuels sont engagés à la réalisation d'un partenariat mondial, un organisme multilatéral doté de pouvoirs suffisants est nécessaire pour surveiller et contrôler les progrès futurs. Afin d'assurer le

M. Lee (République de Corée)

succès du développement durable à l'échelle mondiale, nous devrions maintenant nous centrer sur des objectifs et des calendriers plutôt que sur des discours et des déclarations. Il est temps que la communauté internationale concentre ses efforts sur la Commission pour un développement durable et en fasse un instrument efficace chargé de surveiller les activités de suivi de la CNUED.

La République de Corée se félicite de toutes les propositions structurelles visant l'établissement de la Commission pour un développement durable. La Commission, à laquelle mon gouvernement souhaite participer, devrait recevoir un mandat ferme et détaillé, et sa composition devrait respecter le principe d'une répartition géographique équitable. En outre, en déterminant la structure des organisations de la Commission, nous devrions tenir compte du processus actuel de revitalisation et de restructuration du système des Nations Unies dans les domaines économique et social comme dans les domaines connexes.

Les organisations non gouvernementales méritent également un rôle de participation dans les activités de la Commission. Etant donné leur relation souvent étroite avec les communautés qui forment la base principale du développement durable, les organisations non gouvernementales peuvent beaucoup contribuer au dialogue mondial. A cet égard, des mesures concrètes et pratiques devraient être prises pour encourager et appuyer la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission.

M. Lee (République de Corée)

Etant donné qu'il est nécessaire d'établir une solide structure d'appui pour assurer le succès du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nous pensons que le Secrétaire général a un rôle vital à jouer en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, dans la création d'un petit corps de cadres orientés vers l'action que dirigerait un haut fonctionnaire en contact direct avec le Secrétaire général. Nous pensons que cette collaboration peut s'avérer très fructueuse pour faire avancer le travail des mécanismes de coordination intergouvernementaux et interorganisations.

Je voudrais attirer l'attention sur les progrès réalisés dans nos travaux portant sur les activités de suivi de la Conférence. Ces temps-ci la notion de développement durable s'est rapidement répandue en Corée, dans le public et parmi les décideurs, notamment après la Conférence. A travers le pays, les médias et autres organisations, y compris les groupements féminins et les associations de consommateurs, s'emploient à faire mieux comprendre le lien qui existe entre l'environnement et le développement.

Pour s'adapter à la nature changeante des problèmes environnementaux qui peuvent se poser dans le monde depuis la Conférence, notre gouvernement a créé une commission ministérielle sur l'environnement planétaire, qui est présidée par le Premier Ministre. Cette commission, non seulement fixe les objectifs, mais conçoit aussi de sérieux plans d'action dont les délais sont acceptables pour les mesures de suivi de la Conférence. Les conclusions de la commission seront du reste intégrées dans le plan quinquennal de développement économique et social national afin d'orienter les stratégies de mise en oeuvre pour l'environnement. Je pense que ces efforts peuvent encourager un développement de l'environnement durable et sain et permettre à la Corée de faire plus encore que ne le prévoyait le programme Action 21.

Soucieuse de régler de manière réaliste et concrète ses problèmes environnementaux, la République de Corée a entrepris de renforcer diverses lois sur l'environnement afin d'améliorer la qualité de la vie. Nous avons pris des mesures pour internationaliser les coûts environnementaux en ajoutant au principe "pollueur-payeur" une taxe sur l'environnement. Dans le cadre des mesures de prévention, le Gouvernement élabore une loi pour évaluer l'impact environnemental afin d'améliorer encore l'actuel système d'évaluation dans ce domaine.

M. Lee (République de Corée)

Afin d'appliquer efficacement les programmes de suivi à long terme de la Conférence, le Gouvernement insiste en particulier sur une réorganisation des structures industrielles afin qu'elles consomment moins d'énergie et qu'elles produisent moins de déchets. A cet égard, la priorité a été donnée à l'adoption de mesures fiscales et financières de nature à encourager l'économie d'énergie et à accroître le rendement énergétique. L'accent a aussi été mis sur la préservation de la diversité biologique. Nous avons pris également toute une série de mesures comme des levés nationaux de base de l'écosystème naturel et la désignation de zones de conservation et de protection de l'écosystème naturel. En outre, la République de Corée a l'intention de ratifier prochainement la Convention sur la biodiversité ainsi que celle sur les changements climatiques, une fois qu'auront été prises les dispositions nécessaires à l'échelle nationale.

Indépendamment de son programme national très vigoureux, la République de Corée a annoncé qu'elle demeurerait attachée à la coopération environnementale de toute la région de l'Asie du Nord-Est, qui comprend la péninsule coréenne, le Japon, la Russie, la Chine et la Mongolie. Actuellement, nous oeuvrons étroitement avec les pays qui sont nos partenaires pour formuler des programmes d'action qui permettront de s'attaquer aux problèmes environnementaux de la région comme la pollution marine et les pluies acides.

Dans cette perspective a été organisé à Séoul en septembre dernier le Colloque de Séoul sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et les perspectives du régime environnemental au cours du XXI^e siècle. Pendant ce colloque, les participants sont convenus de mettre en place un réseau officieux de coopération environnementale dans la région de l'Asie du Nord-Est. En outre, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République de Corée organiseront ensemble la Conférence de l'Asie du Nord-Est sur l'environnement, qui aura lieu à Séoul l'an prochain.

Pour terminer, je voudrais insister à nouveau sur l'importance des délibérations tenues ce mois-ci. Nous devons pendant nos discussions faire preuve de la volonté politique et de la prévoyance que nécessite l'institutionnalisation des mécanismes propres à imprimer un nouvel élan au processus de la Conférence. La République de Corée est prête à partager avec d'autres l'expérience qu'elle a acquise pendant son processus de développement

M. Lee (République de Corée)

économique. Tous les gouvernements doivent prendre le relais du Sommet de la Terre et agir au nom des générations futures qui, un jour, leur sauront gré d'avoir donné au monde une nouvelle chance.

M. NAKAMURA (Japon) (interprétation de l'anglais) : Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée d'évoquer aujourd'hui devant l'Assemblée générale une importante question : comment donner suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Le Sommet de la Terre à Rio, auquel j'ai eu l'honneur de prendre part, a été un événement sans précédent à maints égards : l'ampleur du travail accompli, le niveau de participation, l'étendue de son impact sur le public, et, plus important encore, le degré de coopération entre les gouvernements et les organisations internationales, à commencer par les institutions et les organisations du système des Nations Unies.

M. Nakamura (Japon)

La Déclaration de Rio et les autres accords historiques sur le cadre de la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et du développement qui ont été conclus pendant la Conférence sont une étape importante dans nos efforts pour parvenir au développement durable. Il est de plus en plus clair que le succès de la CNUED dépend de l'application de ces accords. Le suivi de Rio sera aussi difficile que sa préparation. A cette session, l'Assemblée générale doit prendre les dispositions nécessaires pour nous permettre de donner suite à la CNUED; elle doit jeter les bases de la participation des Nations Unies à la mise en oeuvre du programme Action 21 et d'autres accords réalisés à la Conférence. Je saisis donc cette occasion pour aborder les principales questions relatives au suivi de la CNUED.

Tout d'abord, il est important que l'Assemblée générale sanctionne les accords réalisés à la CNUED pour confirmer officiellement son engagement à les mettre en oeuvre. Les préparatifs d'une mise en oeuvre rapide et efficace de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique sont également importants. Pour sa part, mon gouvernement est déterminé à faire en sorte que ces conventions soient ratifiées le plus tôt possible.

Pour ce qui est de la Déclaration de principes sur les forêts, à laquelle mon gouvernement attache une importance particulière, il serait utile d'instaurer un processus pour examiner son application internationale. A cet égard, il est de la plus haute importance d'instaurer la confiance entre les pays dans le processus d'application des principes, tout en encourageant la coopération. Mon gouvernement estime que cette confiance fournira la base d'un dialogue sur tout arrangement qui pourrait être nécessaire à l'avenir. A cette fin, mon gouvernement a l'intention de renforcer de plusieurs façons sa coopération technique et financière pour le boisement et la gestion durable des forêts à l'étranger, tout en améliorant la gestion durable des ressources forestières au Japon même.

Mon gouvernement estime également qu'il est très important de créer un comité intergouvernemental de négociation pour rédiger une convention qui déterminera un cadre international de mesures améliorées pour combattre la désertification, et il a l'intention de participer à ses travaux.

M. Nakamura (Japon)

Des arrangements institutionnels, en particulier la création d'une Commission du développement durable, devraient être examinés en profondeur à la présente session de l'Assemblée générale. J'aimerais donner les grandes lignes de la position fondamentale de mon gouvernement sur cette question.

Tout d'abord, toute proposition sur les arrangements institutionnels devrait viser à renforcer le rôle et la capacité de l'ONU - y compris ceux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social - dans les domaines économique et social. Les arrangements institutionnels devraient être améliorés et intégrés dans les mesures de revitalisation du système des Nations Unies. Il est important d'éviter les doubles emplois et les chevauchements, en particulier lors de la création d'une nouvelle instance ou d'un nouvel organe. Les rôles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social dans les activités de suivi par rapport à celui de la Commission du développement durable devraient être clairement définis selon les lignes directrices établies dans le programme Action 21.

A cet égard, j'aimerais exprimer les remerciements de mon gouvernement au Secrétaire général pour son rapport (A/47/598 et Add.1), qui couvre exhaustivement les questions importantes d'arrangements institutionnels et qui est une source d'idées et de suggestions qui méritent d'être examinées. Le Gouvernement japonais appuie l'orientation générale du rapport et il est convaincu qu'il s'agit là d'une base de discussion utile.

La Commission de haut niveau sur le développement durable, qui joue un rôle clef dans le suivi de la CNUED, devrait rassembler une large participation des Etats Membres, qui refléterait la diversité d'intérêts des pays industrialisés et en développement, en particulier ceux dont l'environnement est particulièrement vulnérable, notamment les petits Etats insulaires. La participation d'Etats non Membres, d'organisations internationales et, une fois déterminée la procédure appropriée, d'organisations non gouvernementales, devrait être encouragée.

Un secrétariat hautement qualifié et compétent serait de même une condition préalable au suivi efficace de la Conférence. Mon gouvernement prend note de la proposition du Secrétaire général, qui présente certaines des principales considérations sous-jacentes à cette méthode d'approche, si ce n'est des conclusions précises. Le Gouvernement japonais partage sa position lorsqu'il fait remarquer :

M. Nakamura (Japon)

"qu'il est souhaitable de mettre en place une structure rationnelle unique qui constituerait le cadre commun dans lequel serait fourni un appui d'ensemble au Conseil économique et social, d'une part, et assuré le suivi par le Secrétariat de la Conférence, d'autre part."

(A/47/598, par. 69)

Depuis que mon gouvernement a pris l'initiative de proposer, au cours du processus préparatoire, la création d'un comité consultatif de haut niveau chargé de fournir une expertise de haut niveau au Secrétaire général et de l'aider à élaborer des propositions destinées au Comité administratif de coordination (CAC) et à la Commission du développement durable, nous sommes vivement intéressés par cet organe. Mon gouvernement se félicite du fait que le Secrétaire général a proposé que cet organe consultatif comprenne un nombre relativement limité de personnalités et qu'il soit équilibré des points de vue de la représentation géographique et des domaines de compétence.

Comme mon gouvernement l'a souvent déclaré, le Japon a l'intention d'appuyer les efforts des pays en développement ou autres dans le domaine de l'environnement et du développement, par des mécanismes bilatéraux et multilatéraux. D'autre part, les efforts d'auto-assistance des pays en développement sont d'une importance primordiale pour assurer l'efficacité d'une telle aide.

Dans l'application du programme Action 21, un rôle important pourrait être joué par l'Association internationale de développement (IDA), qui devrait prêter dûment attention à cette fonction dans les négociations sur la dixième reconstitution de ses ressources.

Pour ce qui est du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), on est parvenu à un accord sur le rôle important qu'il devra continuer à jouer, une fois effectuées les améliorations requises, en ce qui concerne les contributions financières dans le domaine de l'environnement mondial. Les ressources nécessaires devront être obtenues une fois qu'un mécanisme garantissant leur utilisation effective et efficace aura été créé.

Le Japon a systématiquement accru son aide publique au développement, en se fixant lui-même comme objectif de déboursier plus de 50 milliards de dollars pour la période 1988-1992, ce qui représente une augmentation de 100 % par rapport à l'objectif quinquennal précédent. Comme la nécessité urgente de

M. Nakamura (Japon)

préservé l'environnement mondial a été reconnue, le Japon a fixé en 1989 son objectif d'aide publique au développement dans le domaine de la protection de l'environnement. A cet égard, j'aimerais rappeler que le Premier Ministre Miyazawa a annoncé à la Conférence de Rio que le Japon porterait son aide publique bilatérale et multilatérale pour l'environnement à environ 900 ou 1 000 milliards de yen - de 7 à 7,7 milliards de dollars - pendant la période quinquennale qui a commencé avec l'exercice budgétaire d'avril 1992.

M. Nakamura (Japon)

La Charte de l'aide publique au développement du Japon, établie en juin en faveur de l'aide publique au développement, met également en lumière la position du Japon qui attache une grande importance à l'environnement dans ses tâches d'aide publique au développement, et souligne l'importance de la préservation de l'environnement ainsi que de la compatibilité entre environnement et développement.

Le Japon estime qu'il est essentiel d'établir des accords de partenariat avec les pays en développement dans la mise en oeuvre de l'aide publique au développement liée à l'environnement. Le Japon fera de son mieux pour formuler et mettre en oeuvre des projets par des consultations avec les pays en développement.

Je voudrais rappeler un événement récent. Je suis heureux de vous informer qu'il y a quelques jours le Centre international des techniques de l'environnement du Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE) a été officiellement établi à Osaka et à Shiga, au Japon. En coopération avec le Gouvernement du Japon, le Centre va entreprendre des activités visant à promouvoir le transfert de techniques écologiquement rationnelles, se concentrant essentiellement sur le développement durable des grandes villes et la gestion rationnelle des ressources en eau potable.

Nos efforts conjoints visant à protéger l'environnement mondial viennent tout juste de commencer. L'ONU doit maintenant démontrer qu'elles peuvent réagir de façon efficace aux besoins de la communauté internationale et de ses Etats Membres dans le domaine de l'environnement et du développement. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que mon gouvernement n'épargnera aucun effort pour contribuer au succès de cette entreprise et pour appuyer le rôle que les Nations Unies doivent y jouer.

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer l'Assemblée des additions et des modifications suivantes qui ont été apportées à notre programme de travail provisoire.

Comme je l'ai déjà annoncé jeudi dernier, 29 octobre, l'Assemblée examinera mardi 10 novembre, dans la matinée, le point 27 de l'ordre du jour, après avoir entendu une allocution du Président de la République de Zambie; vendredi 12 novembre, l'Assemblée étudiera le point 37 de l'ordre du jour. Lundi 23 novembre, l'Assemblée abordera l'étude des points 25 et 40 de son

Le Président

ordre du jour. Mardi 24 novembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 39 de son ordre du jour. Mercredi matin 25 novembre, l'Assemblée passera à l'examen du point 139 de son ordre du jour et examinera également, le même jour, le point 26 de son ordre du jour.

La liste des orateurs qui désirent prendre la parole sur tous ces points de l'ordre du jour est maintenant ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres de l'Assemblée que j'ai procédé au cours de la semaine passée à de larges consultations officieuses avec les représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les consultations ont porté sur les travaux futurs que doit entreprendre l'Assemblée générale au titre du point 10 de l'ordre du jour : "Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation" (A/47/1), y compris le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix - Diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix" (A/47/277).

A la suite de ces consultations, un large consensus s'est fait jour pour que les travaux sur ce point de l'ordre du jour se poursuivent au sein d'un groupe de travail officieux à composition non limitée, ainsi qu'au sein des grandes commissions de l'Assemblée générale. En conséquence, je suis heureux d'informer maintenant l'Assemblée que je vais créer ce groupe de travail officieux à participation non limitée, dont la première tâche sera d'analyser toutes les suggestions et idées présentées à l'Assemblée lors du débat général, du débat sur le point 10 et des consultations officieuses. Je ferai rapport sur les résultats des travaux du groupe, y compris sur les recommandations, projets de résolution et de décisions relatifs aux questions pertinentes d'ici au 19 décembre 1992. Ce groupe de travail officieux à composition non limitée maintiendra des rapports de travail étroits avec les grandes commissions. Mon intention est que les présidents des grandes commissions soient associés de très près au travail du groupe. En tant que Président de l'Assemblée générale, je maintiendrai de façon coordonnée un contact permanent avec le Président du Conseil de sécurité à propos des questions relevant de l'Assemblée générale et de l'examen du point 10 de l'ordre du jour.

Le Président

Je tiens à informer l'Assemblée que la première réunion de ce groupe de travail officieux à participation non limitée aura lieu mercredi 4 novembre 1992, à 15 heures, dans la salle de conférence 3. Tous les Etats Membres désireux d'assister à cette réunion sont priés de s'inscrire au Bureau des affaires de l'Assemblée générale d'ici à mardi 3 novembre 1992, à 18 heures. Je prie les membres de consulter le Journal pour ce qui est du programme de travail de ce groupe.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

- a) RAPPORT DE LA CONFERENCE (A/CONF.151/26, vol. I à IV et vol. II/Corr.1)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/598 et Add.1)

M. COLOSIO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : A la Conférence historique de Rio de Janeiro, la communauté internationale a dégagé un nouveau consensus, selon lequel un développement durable est la nouvelle façon d'assurer et de consolider le progrès de l'humanité et sa coexistence.

Les engagements pris à Rio sont le début d'un processus qui exige toute notre énergie et la volonté politique la plus ferme pour mettre en oeuvre un vaste programme de développement qui soit dans l'intérêt de chacun et qui garantisse que nos besoins, ceux de nos enfants et ceux des enfants de nos enfants soient satisfaits.

A Rio, la communauté des nations, représentée à son plus haut niveau politique, a ouvert la voie vers l'avenir. Les sociétés humaines ne pourront profiter des bienfaits de la richesse si celle-ci est acquise au détriment de l'environnement. La coexistence pacifique ne sera pas assurée si, sous prétexte de faire des progrès apparents, l'équilibre de la planète est mis en danger.

Dans ce contexte, l'importance du rôle que devraient jouer les Nations Unies a été entièrement reconnue. Nous devons maintenant renforcer leur action en créant des mécanismes qui garantissent la transparence, l'efficacité, l'universalité et la démocratie.

M. Colosio (Mexique)

Les membres de la Commission du développement durable, créée par la Conférence de Rio, examineront les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme Action 21 grâce à des évaluations périodiques et à la formulation de recommandations axées sur l'action. Le processus, entamé en juin de cette année, suppose de nouvelles formes de coopération internationale qui doivent se refléter en tout temps dans les méthodes de travail de la Commission. Il s'agit d'unir nos efforts et d'agir d'une volonté commune, et non de condamner ni de punir.

Nous devons le dire clairement et reconnaître qu'en ce qui concerne des ressources financières nouvelles et additionnelles, les résultats obtenus à Rio sont en-deçà de nos attentes. La Commission du développement durable nous offre la chance de pallier ces carences en créant un lien fonctionnel entre ces ressources et toutes les autres sources de financement pour mettre pleinement en oeuvre le programme Action 21. Mais nos réalisations seront maigres sans l'engagement des pays les plus riches. A notre avis, les efforts nationaux doivent être assortis d'une contrepartie internationale bien déterminée.

Pour les Mexicains, les priorités sont claires : en 1992, nous consacrons 1 % de notre produit intérieur brut aux programmes d'amélioration de l'environnement. Il est indispensable de trouver les ressources financières à l'échelle nationale et internationale. Il faut donc que les pays plus développés honorent leurs engagements de transférer 0,7 % de leur produit national brut dans les programmes de développement.

Nous rendons hommage aux pays qui, à la suite des accords de Rio, ont pris des engagements financiers au cours de la présente session. Nous lançons un appel à toutes les autres nations pour qu'elles suivent leur exemple.

La question du transfert de technologie est directement liée à la disponibilité des ressources financières; ce transfert devrait se faire dans les conditions les plus favorables possibles et devrait comprendre, entre autres, l'accès en temps opportun à l'information scientifique et technique, le renforcement de la capacité des institutions et la formation du personnel. Tous ces éléments sont particulièrement importants pour en arriver à un développement durable. La Commission doit créer un mécanisme propre à assurer le suivi de ces efforts et à encourager le transfert de technologie dans le cadre du programme Action 21.

M. Colosio (Mexique)

La désertification est aujourd'hui parmi les problèmes les plus pressants qui affectent les nations, quel que soit leur niveau de développement. Ce phénomène en croissance affecte un nombre grandissant de sociétés et nous considérons, par conséquent, de la plus haute importance que des négociations soient entamées pour que la communauté internationale puisse signer et ratifier une convention internationale visant à combattre la désertification.

Le Mexique estime aussi que l'Assemblée générale devrait accorder l'importance qui leur revient aux accords relatifs aux océans, aux mers et à la protection de leurs ressources vivantes, ainsi qu'à ceux relatifs aux petits états insulaires.

Le développement et la responsabilité en matière d'environnement sont des notions inséparables. Nous ne voulons pas être dominés par une géographie de culpabilité. Nous voulons assumer notre responsabilité historique en ce qui concerne le développement actuel et futur. La souveraineté des Etats dépend de l'adoption d'une solution juste et durable aux problèmes de développement qui créera un environnement économique favorable à la croissance des nations.

Nous possédons les ressources naturelles; mais nous avons besoin de la technologie et de connaissances scientifiques pour apporter à notre travail la créativité et la clairvoyance nécessaires pour léguer aux générations futures des normes efficaces dans le domaine de l'environnement. Exerçant pleinement sa souveraineté, le Mexique a comme objectif principal de gérer judicieusement l'environnement avec la participation de la société dans son ensemble.*

Les préparatifs à la Conférence de Rio ont suscité un intérêt marqué dans d'importants segments de la société, ce qui s'est manifesté par une participation active et positive, principalement par l'entremise d'organisations non gouvernementales. La même attitude doit être encouragée dans le processus que nous entamons. A cette fin, il faut prévoir de nombreuses possibilités de participation, tant dans le suivi de l'application des accords de Rio que dans la formulation de recommandations qui aideront la Commission à atteindre ses buts.

* M. Jesus (Cap-Vert), Vice-Président, assume la présidence.

M. Colosio (Mexique)

Nous, Mexicains, savons que le développement fondé sur l'abus des ressources naturelles ne peut être qualifié de progrès. Nous, Mexicains, avons dépassé la notion de développement fondé sur la "conquête" de la nature. Pour les Mexicains, le développement signifie aujourd'hui la coexistence harmonieuse avec la nature. Le véritable développement doit être durable et doit toujours viser à maintenir l'harmonie entre les activités productrices et la protection et l'amélioration de l'environnement. Comme l'affirme la Déclaration de Rio, la protection de l'environnement est une partie essentielle du processus de développement.

De même, le Mexique considère que l'élimination de la pauvreté extrême serait l'une des meilleures contributions que pourraient faire les Etats à la protection et à l'amélioration de l'environnement. Nous ne pourrions jamais atteindre l'objectif de développement durable si nous ne relevons pas ce défi. Nous, Mexicains, sommes conscients de ce lien et nous avons pris les mesures nécessaires à l'échelle des institutions pour avoir une incidence complète et intégrale sur les divers éléments qui touchent le développement.

Ainsi, en mai 1992, sur l'initiative du Président du Mexique, M. Carlos Salinas de Gortari, le Congrès de l'Union a créé le Secrétariat pour le développement social, dont l'objectif principal est de relever, de manière productive, le niveau général de bien-être du peuple mexicain, particulièrement celui des plus démunis. Utilisant une approche intégrale du développement, le nouveau secrétariat est responsable du développement régional, de la lutte contre la pauvreté, du développement urbain, du logement et de la protection de l'environnement. Le Gouvernement mexicain répond ainsi à une nécessité de donner une forme institutionnelle au concept de développement durable.

M. Colosio (Mexique)

Le Gouvernement du Mexique oriente également ses politiques publiques vers la réalisation d'un développement social équilibré. Le principe sous-jacent à ces politiques est l'idée fondamentale de la solidarité, qui exige une participation sociale active de la société et un partage des responsabilités ouvert et décidé entre la société et le gouvernement dans la lutte contre la pauvreté et la recherche d'un développement durable.

Sur cette base, nous avons appuyé des initiatives sociales visant à rompre le cercle vicieux de la pauvreté dans ses deux dimensions fondamentales : premièrement, l'absence de services de base, et deuxièmement, le manque d'emplois productifs. Jusqu'à présent, les résultats de cette solidarité ont été très satisfaisants.

Dans le cadre de ces efforts, nous avons, au Mexique, élaboré et mis en oeuvre un programme d'écologie productive. Grâce à ce programme d'écologie productive, nous voulons soulager les pressions exercées sur les ressources naturelles par des noyaux de populations qui n'ont souvent pas d'autres options réelles de développement. Ce programme vise donc à offrir des méthodes de production alternatives et de nouvelles sources d'emploi qui permettront à divers groupes sociaux d'élever leur niveau de vie sans porter atteinte aux ressources naturelles. C'est pourquoi le Mexique, animé par cette solidarité, recherche l'harmonie entre le développement économique et l'environnement.

Le Mexique réitère son engagement de respecter pleinement l'environnement, aujourd'hui et à l'avenir, tout à fait conscient qu'il est de son passé, alors que l'homme vivait en harmonie avec la nature. En effet, les ancêtres de ce qui est le Mexique aujourd'hui avaient atteint un niveau culture qui leur permettait de satisfaire leurs besoins dans un respect total pour la nature. L'eau, le soleil, les montagnes et le maïs, respectés comme des dieux, protégeaient les êtres humains et les ressources.

Puis vint la révolution industrielle qui, dans sa quête pour satisfaire les besoins d'une population sans cesse croissante, a encouragé la libre exploitation de tout ce que la nature pouvait offrir - des ressources qui semblaient inépuisables. Il est vrai que cela a amené de grands progrès et engendré la richesse, mais en même temps, cela a mis en péril l'équilibre de nos écosystèmes.

M. Colosio (Mexique)

Aujourd'hui, nous reconnaissons que la nature a ses limites, qu'elle ne peut sans cesse se régénérer et s'équilibrer, et nous sommes également conscients du fait que le développement apparent de quelques-uns ne garantit pas une coexistence stable et pacifique entre les peuples.

Il y a peu de temps encore, on privilégiait les aspects quantitatifs du développement par rapport aux aspects qualitatifs, ce qui a encouragé l'implantation désordonnée d'industries et l'exploitation abusive des ressources naturelles. Aujourd'hui, au Mexique, nous avons des normes appropriées et nous avons aussi la possibilité d'accéder aux technologies modernes, possibilité élargie encore maintenant que le Mexique vient de conclure un traité de libre-échange avec les Etats-Unis et le Canada.

Nous nous inspirons du passé, et nous saluons les progrès de la science et de la technologie pour parvenir à un développement durable qui réponde aux besoins de tous sans mettre en danger la vie des générations à venir. Comme l'a signalé le Président Salinas de Gortari, nous ne voulons ni défendre l'environnement au prix d'une économie stérile, ni accepter des industries qui échappent à leur responsabilité de protéger l'environnement. Nous ne voulons ni d'une économie stérile ni d'une économie destructrice.

La coopération internationale dans un esprit de solidarité mondiale pour le développement et l'intégrité écologique de la terre est une nécessité absolue. L'avenir de l'humanité repose sur une planification économique du développement liée à un développement écologique. L'esprit humain est né des entrailles mêmes de la Terre; protéger la Terre signifie protéger nos propres origines et garantir notre avenir. Voilà l'esprit avec lequel le Mexique se joint aux efforts de l'Organisation des Nations Unies pour réaliser un développement durable.

M. OUEDRAOGO (Burkina Faso) : Lorsque nous nous réunissions en juin dernier à Rio, il ne s'agissait de rien de moins que du rendez-vous de l'humanité avec sa propre survie à organiser. Le Burkina Faso comme le reste de la communauté internationale attendait beaucoup de cet événement sans précédent préparé difficilement, fébrilement et passionnément. A cet égard, nous saluons l'engagement de M. Maurice Strong, ainsi que le dévouement du secrétariat qui l'a assisté dans cette gigantesque tâche. Deux constats ont

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

été tirés de cette rencontre. Le premier confirme le lien indissoluble entre l'environnement et le développement. Le second établit que c'est le suivi de Rio qui nous dira si nous sommes à la hauteur de l'enjeu.

L'Assemblée générale est donc conviée aujourd'hui, et pour 48 heures, à expliciter le comment de la mise en oeuvre des décisions prises à Rio et à s'entendre à son sujet.

Ma délégation se félicite de l'adoption et de la signature par la majorité des Etats de la Convention sur le changement climatique et de la Convention sur la diversité biologique. Elles constituent un départ pour un parcours encore long où doivent prendre place ratification, mise en oeuvre, respect de leurs dispositions, et compléments nécessaires de ces dernières.

A côté de ces conventions, l'adoption de l'Agenda 21 nous fait, avec huit années d'avance, commencer le XXI^e siècle. Celui que nous vivons aura vu la subjugation puis la libération politique de la majorité de l'humanité. Et lorsque le Nord et le Sud se rencontraient, le premier avec ses exigences, le second avec ses revendications, l'échange relevait plus de la confrontation que de la communication. Environnement et développement ont convaincu les uns et les autres qu'à terme, nous ne pouvions qu'être sauvés tous ensemble ou périr ensemble. Le concept de partenariat global a pu ainsi prendre forme durant la gestation et la production de ce programme d'Action 21. Ce dernier fournit la base des relations à venir en matière de coopération internationale.

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

Les indications préliminaires chiffrent les besoins financiers à 125 milliards de dollars par an pour l'exécution d'Action 21. L'ensemble des recommandations d'Action 21 commande une plus grande contribution des pays développés.

A cet égard, il faut saluer et remercier les Etats qui, conformément à des engagements déjà anciens, affectent 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Il faut également encourager ceux des Etats qui ont accepté d'atteindre ce taux d'ici à l'an 2000. Et il faut souhaiter que les autres puissent rejoindre les deux premières catégories.

Ces recommandations d'Action 21 ne peuvent qu'être compromises si des ressources nouvelles et additionnelles ne sont pas fournies et si le problème de la dette des pays en voie de développement n'est pas réglé de façon à libérer ces derniers d'un handicap quasi insurmontable, d'autant que la tendance du transfert net négatif des ressources financières, couplé à la détérioration des termes de l'échange, sape les efforts de ces pays et rendent inutiles leurs sacrifices. De même, l'accès aux technologies écologiquement rationnelles à des conditions préférentielles doit être rendu possible et même facilité, sinon il sera illusoire d'entretenir l'idée et la réalité d'un partenariat global.

Ce sont là des faits bien réels et bien tristes. Sans ressources financières, sans transfert de technologie et sans volonté politique traduite par des actes, il ne sera pas possible de mettre en oeuvre ce programme de survie et de développement et nos discours auront seulement une vertu incantatoire. Nous soutenons donc la proposition de convocation d'ici à la fin de l'année d'une conférence d'annonces de contributions pour la réalisation des activités envisagées par Action 21.

Le Burkina Faso, pays frappé par la sécheresse et la désertification, s'est réjoui que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ait pris la décision de créer un cadre de négociation pour l'élaboration, d'ici à juin 1994, d'une convention internationale de lutte contre la désertification, particulièrement en Afrique. Notre ministre de l'environnement et du tourisme a déclaré à Rio que "la désertification met en péril l'avenir de plusieurs millions de personnes, dont la survie repose principalement sur l'exploitation des sols". C'est donc avec un intérêt

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

marqué que le Burkina Faso a participé de façon active et positive aux négociations sur cette question d'importance primordiale pour les pays atteints par la désertification. Qu'il nous soit permis ici encore une fois d'adresser nos sentiments de reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à l'adoption de cette décision. Aujourd'hui encore, le Burkina Faso nourrit l'espoir que le même élan de solidarité qui a prévalu à Rio continuera d'animer la communauté internationale au cours des négociations qui conduiront à la création du Comité intergouvernemental de négociation.

La convention contiendra, nous l'espérons, des engagements fermes et précis, tant dans le domaine technique que financier et viendra, entre autres, renforcer en qualité, en intensité et en volume les efforts déjà entrepris depuis plus d'une décennie aux niveaux national et sous-régional dans la lutte contre ce fléau.

Ma délégation participera de façon active et constructive aux négociations pour la création durant cette quarante-septième session du Comité intergouvernemental de négociation et participera de la même manière à celles relatives à l'élaboration de la convention.

A cet égard, je voudrais avancer des propositions que nous sommes nombreux à soutenir parmi les Etats concernés.

Le Comité intergouvernemental, ouvert à tous les Etats Membres des Nations Unies et aux observateurs devra tenir une session d'organisation et cinq sessions de négociation; être conduit par un bureau de cinq membres, un pour chaque région; être doté d'un secrétariat ad hoc, dirigé par un fonctionnaire expérimenté et de rang élevé; disposer, comme dans la Convention sur le changement climatique, d'un groupe d'experts multidisciplinaires; et le processus de négociation serait financé par le budget ordinaire de l'Organisation, ainsi que par les contributions volontaires. Ce comité devrait faire rapport à l'Assemblée générale par le canal qu'elle aura retenu.

Ouagadougou étant le siège du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et abritant les services du Bureau des Nations Unies pour le Sahel, nous pensons que ces organismes ainsi que l'IGAD ont un rôle à jouer dans ce processus. De même, les organisations non gouvernementales compétentes pourraient nous aider à en assurer le succès.

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

Durant la phase préparatoire, le débat sur la structure de gestion de l'équation environnement-développement a été ardu et long. A Rio, nous nous sommes finalement entendus sur le principe de la constitution d'une "Commission de haut-niveau sur le développement durable", chargée du suivi et de la coordination des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Cette commission constituera le mécanisme principal et central intergouvernemental de suivi de la CNUED, aux niveaux national, régional et international.

Nous pensons que cette commission devra être créée dans le cadre de l'article 68 de la Charte des Nations Unies, afin d'assurer le suivi effectif des décisions de la Conférence.

Stimuler la coopération internationale; rationaliser les décisions intergouvernementales relatives à l'intégration des questions d'environnement et de développement; examiner les progrès de la mise en oeuvre d'Action 21 aux niveaux national, régional et international tout en étant guidés par les principes de la Déclaration de Rio en vue d'obtenir un développement durable dans tous les pays, tels devraient être les objectifs de la Commission, qui serait composée de 53 membres élus par le Conseil économique et social pour une durée de trois ans sur la base d'une répartition géographique équitable et au niveau le plus élevé possible. Selon la pratique des Nations Unies, Etats Membres et observateurs pourraient y être admis à leur demande en qualité d'observateurs. Ses fonctions de suivi et de coordination couvriraient, entre autres, toutes celles énumérées aux chapitres 33, 34 et 38, c'est-à-dire le transfert de technologie, les relations avec les sources et les mécanismes de financement en vue de ce que j'ai décrit plus haut, y compris le Fonds pour l'environnement mondial.

La Commission de développement durable devra être dotée d'un secrétariat qui sera une entité séparée, fonctionnant sur le budget de l'Organisation, et qui sera dirigée par un sous-secrétaire général, qui rend directement compte au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat devra être hautement qualifié et tirer également son expertise et son expérience du processus préparatoire de la CNUED sur la base d'une répartition géographique équitable.

M. Quedraogo (Burkina Faso)

La première session de la Commission devrait se tenir à New York en 1993, et, en 1997, devrait pouvoir être convoquée une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre d'Action 21. Nous sommes également d'avis que le mandat de la Commission ne doit pas être statique, mais dynamique et évolutif, de telle sorte que puissent être à l'avenir inclus tous les aspects et toutes les tâches que l'Assemblée générale jugerait utile d'y ajouter en vue du développement durable.

M. Quedraogo (Burkina Faso)

Ma délégation n'a pas abordé tous les aspects du programme Action 21 et des résultats de Rio, mais elle est convaincue que la meilleure manière de le faire, la meilleure manière d'approcher ce sujet, est de toujours garder présentes à l'esprit la justice et la solidarité que nous devons rechercher et assurer en tout.

Parlant à cette tribune de notre condition commune, le Burkina Faso a posé la question suivante :

"Le nouvel ordre mondial se fonde-t-il sur l'universalité du message de la Charte des Nations Unies ou bien est-il fondé sur les réalités dures et sélectives du rapport de forces international? Dans ces conditions, quelle part et quel rôle sont réservés aux déshérités, à l'immense multitude des hommes qui ont faim, soif et souffrent de l'ignorance et des maladies? Bref, sont-ils à la porte, ces damnés de la terre, ou entrent-ils : 'in dans la maison commune pour qu'en frères nous nous asseyions, nous partagions et nous grandissions ensemble?" (A/46/PV.4, p. 48)

La réponse est entre nos mains.

M. NATH (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout dire combien ma délégation se réjouit de vous voir présider nos travaux. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de la présentation détaillée qu'il a faite de ce point de l'ordre du jour. L'Inde attache une grande importance à sa déclaration qui donne le ton au débat. Le Représentant permanent de Malaisie, l'Ambassadeur Razali Ismail, poursuivra nos délibérations jusqu'à la fin de l'examen de ce point par la Deuxième Commission. Il a déjà mené des négociations semblables avec brio dans le cadre du processus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), et je lui souhaite tout le succès voulu. Il peut compter sur la pleine coopération de la délégation indienne.

Je prends la parole au nom d'un pays qui n'est ni riche ni puissant au sens classique de ces termes, un pays dont la population compte toutefois un sixième de la race humaine et qui comprend une mégabiodiversité de dimensions sous-continentales, une échelle sans précédent de conditions géoclimatiques et un souci traditionnel de l'environnement qui remonte aux racines mêmes de notre culture millénaire.

M. Nath (Inde)

Les problèmes de la pauvreté matérielle et du sous-développement industriel qui nous affligent ne font que nous rendre plus sensibles à la protection de l'environnement. Plus que quiconque, ce sont les pauvres qui souffrent des conséquences du déséquilibre écologique. Des schémas variables de mousson, les terres agricoles dégradées, le sol appauvri et les sécheresses dévastatrices ne sont que quelques aspects de leurs problèmes, sans parler des risques plus grands qu'ils ont de contracter des maladies.

Nous, en Inde, sommes résolus à faire de notre mieux pour encourager une meilleure qualité de vie pour notre population et, à cette fin, nous devons suivre la voie du développement durable. Mais entre savoir et faire le gouffre est large et profond, que seul peut combler un saut technologique important.

Bien des choses se sont passées à Rio. La compréhension et la prise de conscience qui ont découlé de la CNUED sont importantes. Mais où allons-nous maintenant? Il serait vain de chercher les réalisations de Rio dans la documentation volumineuse qui a été publiée à cette occasion ou dans tout l'éclat ou le prestige qui continuent d'entourer cette événement. Ce n'est qu'en allant au coeur de la question et en faisant des efforts que nous pourrons nous acquitter des tâches considérables que nous nous sommes fixées il y a cinq mois et que nous pourrons traduire en réalité la volonté politique dont ont fait preuve plus d'une centaine de chefs d'Etat et de gouvernement en adoptant la Déclaration de Rio.

Quels sont les résultats fondamentaux de la CNUED? Je pourrais résumer les éléments clefs de cette façon.

Premièrement, les problèmes écologiques ne peuvent être examinés isolément et les besoins fondamentaux en matière de développement des pays en développement doivent être satisfaits avant que l'environnement lui-même ne puisse obtenir la priorité sur d'autres préoccupations.

Deuxièmement, les préoccupations écologiques mondiales exigent, dans une large mesure, que le monde industrialisé prenne immédiatement des décisions tant correctrices que préventives. Les pays en développement peuvent y participer, et y participeront certainement à condition qu'ils obtiennent les moyens de faire les efforts supplémentaires.

Troisièmement, il faut assurer des courants financiers plus importants et le transfert de technologies écologiquement rationnelles.

M. Nath (Inde)

Quatrièmement, aucun débat international sur l'environnement ou sur le développement ne saurait empiéter sur le droit souverain de chaque pays à utiliser ses ressources naturelles.

Cinquièmement, il est impérieux, pour un développement globalement durable, d'assurer un partenariat mondial sur une base d'égalité, avec l'équité comme condition préalable.

Les activités qui ont suivi la Conférence de Rio, notamment au niveau international, doivent continuer d'être axées sur ces éléments clefs. De même, les institutions internationales, existantes ou nouvelles, doivent structurer leurs activités afin de tenir compte de ces éléments. Par exemple, l'application des Conventions ne doit pas imposer des fardeaux inutiles aux pays en développement ou réglementer les activités économiques essentielles. Cela serait non seulement injuste et contraire à l'esprit de Rio, mais également imprudent et infructueux. Il est nécessaire de revoir de plus près les institutions que nous avons, nos priorités - ou l'absence de priorités - et de trouver les moyens de les modifier afin d'harmoniser les politiques écologiques pour le bien de tous. Ce n'est qu'en réconciliant les besoins de l'humanité en matière de développement avec nos obligations écologiques que nous pourrions protéger notre planète.

En demandant la création d'une commission du développement durable, la CNUED a proposé le mécanisme institutionnel nécessaire. La Conférence a sciemment décidé de ne pas préciser ses domaines d'action prioritaire tout comme elle n'a pas fixé de priorités dans le cadre d'Action 21. Une institution qui doit traiter d'un sujet aussi vaste que l'environnement et le développement devra inévitablement établir différentes priorités qui varient avec le temps et selon les régions. Ce qui est très important aujourd'hui peut, dans quelques années, être dépassé par un autre domaine. Ce qui est particulièrement important pour une région donnée est souvent d'une importance secondaire pour une autre. Mais les questions intersectorielles nous concernent tous de la même façon et leur nature ou leur dimension ne risque guère de changer en quelques années seulement. C'est également dans le domaine des questions intersectorielles que la coopération internationale peut être la plus productive, la plus efficace et peut-être la moins sujette à controverse.

M. Nath (Inde)

La conclusion qui s'impose est que la Commission du développement durable devrait se concentrer principalement sur des questions intersectorielles telles que le flux de ressources financières additionnelles, les modalités de transfert de technologie, la mise en valeur des capacités, la suppression des déséquilibres commerciaux, la réorientation des institutions internationales lorsque cela s'avère nécessaire, et ainsi de suite. Les programmes sectoriels, dans le cadre desquels les décisions de Rio seraient mises en oeuvre, devront être examinés dans le contexte de ces préoccupations intersectorielles. Si, par exemple, un pays souhaite accélérer ses programmes en matière d'eau potable, la Commission devra se voir confier la responsabilité de promouvoir et d'encourager l'assistance extérieure nécessaire à la mise en oeuvre de ces programmes, qu'il s'agisse de ressources financières, technologiques ou de mise en valeur des capacités, ressources humaines et institutions. Mais il ne faut pas s'attendre à ce que la Commission définisse des priorités à l'intérieur de ce pays ou s'ingère dans sa politique intérieure.

De la même façon, les méthodes d'examen choisies devraient être thématiques plutôt que propres à un pays. Il serait ainsi possible de se concentrer sur les problèmes urgents de l'heure et d'éviter des discussions inutiles qui risqueraient de noyer nos efforts dans un océan de polémiques. Les travaux de la Commission devront, pour être utiles voire acceptables, ne porter que sur des domaines de préoccupation nationale et qui ne relèvent pas de la coopération internationale. On peut d'ailleurs établir un parallèle avec le Programme des Nations Unies sur l'environnement, qui a enregistré ses plus grands succès non pas sur les plans local ou national mais en traitant de questions liées à l'environnement mondial.*

Action 21 fait aussi référence à un organe consultatif de haut niveau composé de spécialistes réputés agissant en qualité personnelle, chargé de conseiller le Secrétaire général sur les questions liées à l'environnement et au développement. Je partage l'idée que les conseils de spécialistes réputés nous seraient profitables à tous. Cet organe ne doit pas réduire la possibilité pour le Secrétaire général de bénéficier de conseils sur

* M. Elhouderi (Jamahiriya arabe libyenne), Vice-Président, assume la présidence.

M. Nath (Inde)

différentes questions. Son rôle devrait consister à compléter ses efforts en faisant appel aux connaissances internationales et ne devrait pas prêter à équivoque en ce qui concerne les relations entre la Commission du développement durable et l'ensemble du système des Nations Unies.

À la suite de la Conférence de Rio, nous avons eu la réaction des autres organes du système des Nations Unies. Nous constatons chez la plupart d'entre eux une tendance encourageante et positive à inclure dans leurs activités les principes d'environnement et de développement. Un besoin urgent de ressources financières additionnelles se fait encore sentir, mais une réorientation de certaines activités pourrait permettre de promouvoir le développement durable. L'affectation de ressources additionnelles au renforcement des capacités propres à aider les pays à relever efficacement les défis du XXIème siècle est indispensable à la mise en oeuvre d'Action 21. L'initiative "Capacité 21" du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est un instrument important à cet égard. Le souhait de certaines institutions d'élaborer des politiques et des programmes sans tenir compte de ce que les autres organes cherchent à entreprendre est une tendance inquiétante. Il faut que des principes directeurs régissent les activités de ces organes afin que soient respectés les appels répétés de Rio en faveur d'une approche coordonnée. Les activités entreprises doivent s'harmoniser avec celles menées par d'autres organes et être conformes aux directives ou au cadre que la Commission du développement durable établira.

L'Inde propose que la Commission du développement durable donne la priorité à la fourniture d'eau potable à chaque communauté humaine de la planète.

Il convient de suivre en permanence les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement, car, sans financement, la mise en oeuvre d'Action 21 serait sérieusement compromise. Nous ne réclamons pas une aide pour le principe; l'assistance financière vise à catalyser nos efforts en matière de développement et à les rendre compatibles avec les objectifs plus vastes concernant l'environnement que nous nous sommes tous engagés à mettre en oeuvre. On ne peut ignorer le fait que ce sont les pays développés qui sont responsables au premier chef de la détérioration de l'environnement mondial.

M. Nath (Inde)

Ce n'est pas une observation simplement historique. Elle est toujours d'actualité. La contribution de 80 % de l'humanité, en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud, à la pollution mondiale est comparativement infime. En d'autres termes, par notre sous-développement et la non-utilisation de notre espace écologique, nous subventionnons les modes de consommation et les styles de vie des sociétés économiquement développées - des styles de vie qui auraient été impossibles, qui auraient depuis longtemps condamné la planète, si les Asiatiques, les Africains et les Latino-Américains avaient dilapidé notre héritage naturel comme l'ont fait les pays développés.

Une technologie appropriée est la clef dont nous devons nous servir pour libérer les ressources terrestres si nous voulons progresser sur la voie de la réalisation de l'objectif du développement durable. L'aspiration au développement est si fondamentale qu'elle ne saurait être réprimée ni étouffée en attendant que s'instaure un climat plus favorable. Elle doit être préservée. Il incombe par conséquent aux pays développés de fournir la technologie nécessaire à des conditions de faveur ainsi que les ressources financières indispensables à la mise au point de technologies nationales. L'Inde n'a cessé de souligner que le Fonds pour la protection de la planète est un mécanisme approprié grâce auquel le transfert de technologie pourrait s'effectuer dans l'esprit de Rio.

Deux conventions ont été signées à Rio. Elles diffèrent quelque peu d'autres accords, car il s'agit d'instruments juridiquement contraignants qui seront appliqués par les parties à ces accords. Mais, à bien des égards, elles influenceront les activités de suivi de Rio et seront influencées par elles, qu'il s'agisse de la Commission du développement durable ou d'autres organes. Ces conventions reflètent un effort sincère de la part de la communauté mondiale d'oeuvrer collectivement à la protection de notre environnement commun. Elles constituent un fragile équilibre entre la reconnaissance de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles et la nécessité d'une coopération mondiale sur certaines questions. Les éléments clefs de ces conventions sont semblables à ceux dont j'ai dit qu'ils étaient les éléments clefs des accords de Rio. Si les conventions sont mises en oeuvre avec succès, il ne fait aucun doute que cela confèrera de l'élan à la mise en oeuvre de vastes domaines énoncés dans Action 21. C'est pourquoi il

M. Nath (Inde)

faut lancer le plus rapidement possible le processus envisagé par les deux conventions. L'Inde estime qu'elles se complètent mutuellement : les objectifs de l'une renforcent inévitablement les objectifs de l'autre.

L'efficacité des Conventions internationales sur la protection de l'environnement sera sans aucun doute améliorée si tous les pays y adhèrent, mais nous devons être bien conscients de l'avantage qui découlera pour chaque pays de l'adhésion à ces conventions. Tout refus d'adhérer à ces conventions risque non seulement d'en diminuer la valeur mais de porter atteinte à la crédibilité des engagements pris à l'égard de la protection et d'en affaiblir la portée.

M. Nath (Inde)

La manière irresponsable dont certains traitent l'environnement a fait que les forêts ont soudainement été considérées comme l'unique sauvegarde pour l'avenir. Il ne serait pas juste assurément de considérer la conservation des forêts comme une excuse suffisante pour continuer à gaspiller l'énergie, comme on le fait. En Inde, les forêts ne sont pas considérées comme étant simplement des dépotoirs d'émissions toxiques; les forêts ont pour nous une signification beaucoup plus grande. En Inde, les forêts représentent une ressource pour les collectivités, avec des ramifications sociales, économiques et culturelles, et leur gestion doit être examinée dans ce contexte. Le droit souverain d'un pays d'utiliser les ressources naturelles dans le cadre de sa juridiction, tout en étant essentiel, semble néanmoins devoir être réaffirmé. C'est seulement dans la mesure où une coopération financière, technique et scientifique est en jeu que les forêts peuvent être considérées comme une question de coopération mondiale. Il ne peut s'agir d'une question mondiale si cela implique une réglementation internationale, qui est non seulement inacceptable mais inapplicable. Les Principes relatifs aux forêts arrêtés à Rio représentent un équilibre fragile entre les intérêts divergents de différents groupes de pays, et nous devrions tous oeuvrer ensemble pour mettre en oeuvre ces principes du mieux que nous pouvons, si possible par la coopération internationale.

Jamais auparavant les nations du monde n'ont été aussi interdépendantes. L'enjeu n'a jamais été aussi grand pour l'humanité. Jamais auparavant les réalités n'ont été aussi sombres. Le développement doit être mondial pour être durable. L'homme n'a qu'une seule Terre, qu'une seule planète, qu'un seul foyer. Nous sommes allés à Rio remplis d'espoir et nous en sommes revenus avec encore plus d'espoir : espoir pour l'avenir de notre planète - en fait, espoir pour l'avenir de l'humanité.

Réunis ici à l'Assemblée générale des Nations Unies pour la première fois depuis la CNUED, nous pensons que le temps est venu de faire les premiers pas pour concrétiser cet espoir. Que nos pas soient sûrs, décidés et justes, car s'il nous arrivait d'hésiter ou d'échouer... Mais cela n'arrivera pas, j'en suis convaincu.

M. CHAREST (Canada) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de mes concitoyens à la présente séance de l'Assemblée générale. Nous nous engageons aujourd'hui dans une entreprise historique :

M. Charest (Canada)

faire le point sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio en juin dernier, encore appelée Sommet de la planète Terre, et, plus important encore, commencer à mettre en oeuvre, de façon concrète, les décisions prises là-bas. Le Sommet de la planète Terre a marqué un tournant dans les affaires internationales. Il a été convoqué en réaction aux signes alarmants indiquant que notre planète est menacée, et aussi parce qu'il est devenu clair pour tout le monde que nous ne pouvons plus continuer d'agir comme nous l'avons fait jusqu'à présent si nous voulons survivre.

À Rio, nous nous sommes engagés à emprunter d'urgence une nouvelle ligne d'action : celle du développement durable. Ici, à New York, nous devons montrer que nous sommes déterminés à transformer en actions immédiates les nobles propos tenus à la Conférence au sujet du rétablissement de la planète.

Depuis le début, le Canada a été un ferme partisan de la Conférence. Nous avons cherché à apporter une contribution constructive aux préparatifs, aux négociations préliminaires ainsi qu'aux séances tenues durant le Sommet lui-même. Nous espérons pouvoir continuer à jouer un rôle constructif à mesure que les nations et les organisations internationales agiront dans le sens du développement durable et des résultats obtenus à Rio.

Le Canada, dont l'économie est basée sur les ressources, est en mesure d'apprécier les défis du développement durable. Il est aussi soumis aux pressions d'une société industrialisée moderne. C'est peut-être pourquoi nous avons à coeur de trouver le moyen de jeter des ponts entre pays riches et pays pauvres - entre le Nord et le Sud comme entre l'Est et l'Ouest - et d'établir des partenariats entre ces pays.

À notre avis, seul un dialogue plus efficace et plus étroit entre les dirigeants du monde permettra d'instaurer le climat de compréhension, de confiance et d'engagement nécessaire à une action concertée, qui est la base même d'un monde écologiquement durable.

(L'orateur poursuit en français)

Comme je l'ai mentionné, le Canada s'est employé à apporter une contribution constructive aux préparatifs de la Conférence, aux négociations préliminaires ainsi qu'aux réunions durant le Sommet lui-même.

M. Charest (Canada)

Si le Canada a pu jouer un tel rôle, c'est qu'il s'était bien préparé. Il avait en effet participé activement aux travaux de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il avait donné suite au rapport produit par la Commission en 1987 en mettant sur pied un Groupe de travail national et en créant des tables rondes nationales, provinciales et territoriales sur l'environnement et l'économie. Et il avait tenu compte du message contenu dans le rapport en faisant du développement durable l'objectif primordial de son Plan vert, la stratégie nationale que le Canada a lancée en 1990.

Nous avons retiré de l'élaboration du Plan vert de précieux enseignements que nous avons pu mettre à profit à Rio. Il nous est apparu clairement que trois composantes sont essentielles à la réalisation du développement durable : la transparence, la responsabilité et l'inclusion. Premièrement, le processus décisionnel doit être transparent; il doit être à la portée de ceux et de celles qui seront touchés par les décisions. Deuxièmement, tous les secteurs de la société doivent être responsables de leur action, comme de leur inaction; tous doivent prendre des engagements spécifiques en regard desquels leur performance pourra être évaluée. Troisièmement, le développement durable présuppose le partenariat, la participation de tous à un effort commun. Chacun a sa place à la table du développement durable. Et si nous voulons que l'entreprise réussisse, personne ne doit être laissé pour compte.

C'est cette voie qu'il nous faut suivre pour assurer à notre génération et à celles qui suivront un environnement sain et une économie prospère.

Et voilà pourquoi nous avons été heureux de constater que le Sommet a retenu cette approche. En fait, la transparence, la responsabilité et l'inclusion sont désormais appelées chez nous la "voie de Rio". Ce qui, en fait, est aussi important que les autres réalisations de la Conférence des Nations Unies, car la transition au développement durable suppose plus que de l'argent et de nouveaux programmes : elle suppose aussi un changement d'attitude et, surtout, une transformation du processus décisionnel.

En fait, la Conférence de Rio a déjà changé les Canadiens. Les perceptions qui ont des répercussions sur le comportement ont évolué profondément chez nous. Deux bons tiers des Canadiens - trois fois plus, en fait, qu'avant la Conférence - reconnaissent que les grandes questions environnementales appellent une coopération internationale.

M. Charest (Canada)

(L'orateur reprend en anglais)

L'un des changements essentiels à apporter concerne nos institutions. Le Canada a vigoureusement milité au Sommet de la Terre en faveur de la création d'une commission du développement durable. Nous saluons le rapport du Secrétaire général sur les façons de concrétiser cet objectif.

M. Charest (Canada)

Nous aimerions voir mise en place le plus tôt possible une commission de haut niveau qui, outre qu'elle faciliterait la mise en oeuvre du programme Action 21 à l'échelle internationale, servirait de catalyseur du développement durable au sein du système des Nations Unies. Pour être efficace, la Commission devra absolument garder des liens étroits avec le système de développement des Nations Unies. Une telle commission devra, selon nous, refléter les principes de la "voie de Rio" - transparence, responsabilité, caractère inclusif - et, à ce titre, prévoir la participation active d'organismes non gouvernementaux et d'autres groupes clefs. Le Canada continuera d'insister sur ce principe. Pour illustrer son adhésion à la voie de Rio, le Canada inclura dans sa délégation au débat sur le suivi de Rio des représentants d'organismes non gouvernementaux.

Enfin, pour être efficace, la Commission devra viser des objectifs réalistes. Son plan de travail devra être à la fois pragmatique, souple et réalisable. Elle devra préférer la coopération et le soutien mutuel à l'affrontement. De la sorte, elle pourra aspirer à des résultats tangibles et substantiels.

Au nom du Canada, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport sérieux sur le suivi institutionnel, qui servira de point de départ utile à nos délibérations. Il y est fait mention de l'importance d'intégrer des considérations environnementales dans la prise de décisions économiques et sociales, de manière à rapprocher la planète du développement durable. La Conférence de Rio a réussi à établir un cadre qui permette d'atteindre cet objectif : le programme Action 21, la Déclaration de Rio et les Principes relatifs aux forêts forment ensemble une stratégie d'action globale. Pour le Canada, il importe au premier chef que la Commission soit en mesure d'assurer la mise en oeuvre de cette stratégie ambitieuse aux niveaux national, régional et international.

Evidemment, la Commission sur le développement durable n'est qu'un élément du grand tableau. Il faudra aussi intégrer des thèmes et des programmes de développement durable à l'échelle du système des Nations Unies, avec l'aide d'un Conseil économique et social réformé et efficace.

De façon plus précise, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) joue depuis 20 ans un rôle de premier plan au niveau des aspects environnementaux du développement durable. Le Canada a accordé un

M. Charest (Canada)

appui sans équivoque au PNUE depuis la création de ce dernier, et il entend maintenir cet appui. Le Programme, piloté depuis longtemps par M. Tolba, s'acquitte d'un mandat à la fois très vaste et très délicat. Son personnel doit être félicité de son dévouement et de ses nombreuses réalisations. Le Canada compte que le PNUE jouera un rôle accru à l'avenir et qu'il verra renforcée sa capacité de s'acquitter de son mandat. J'ai bon espoir qu'il intensifiera son action au niveau de divers programmes, tels que l'évaluation environnementale et le Plan Vigie, ainsi que de l'élaboration d'instruments juridiques destinés à contrer les menaces environnementales communes à un grand nombre de nations. Tous les membres doivent renouveler et, si possible, accroître leurs engagements concrets et tangibles au Programme, de façon à lui donner l'appui qu'il mérite. Je pense que le PNUE est arrivé à maturité et qu'il est prêt à relever les défis qui s'annoncent.

Au Sommet de la Terre, le Premier Ministre Mulroney a annoncé que le Canada doublera sa contribution au PNUE. Cette décision est une indication claire de la confiance que nous avons dans le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

(L'orateur poursuit en français)

Lors de son passage à la Conférence de Rio, le Premier Ministre a proposé cinq étapes cruciales pour tirer pleinement parti de l'élan que nous nous étions donné lors du Sommet de la Terre. Ces étapes forment pour nous au Canada un cadre de coopération environnementale.

M. Mulroney a invité tous les pays à traduire et articuler dans des plans "verts" nationaux leur engagement en faveur du développement durable. Il a accepté l'invitation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de partager avec d'autres pays l'expérience du Canada dans ce domaine. A cet égard, le Canada a été heureux de réserver des crédits de 2 millions de dollars canadiens au nouveau programme Capacité 21 du PNUD, qui a été mis sur pied pour aider les pays en développement à se doter de la capacité voulue dans les domaines de la gestion de l'environnement et du développement durable.

Deuxièmement, le Premier Ministre a demandé instamment aux participants de signer, de ratifier et de mettre en oeuvre le plus tôt possible les conventions sur la diversité biologique et sur le changement climatique, et il a donné l'assurance que le Canada ratifierait ces instruments d'ici la fin de l'année 1992.

M. Charest (Canada)

Troisièmement, il a exhorté les pays industrialisés à agir au sujet des dossiers du commerce, de l'aide et de l'endettement afin d'assister les pays en développement dans leur transition vers le développement durable. En ce qui concerne l'aide, il a indiqué que le Canada appuyait le Fonds pour l'environnement mondial et promis que le Canada y contribuerait pour sa juste part. Au chapitre du commerce, il a proposé que les prochaines négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) mettent l'accent sur les questions environnementales. Et, pour ce qui est du problème de l'endettement, il a annoncé que le Canada était convenu avec divers pays latino-américains d'effacer jusqu'à 145 millions de dollars de dettes au chapitre de l'aide publique au développement en contrepartie de projets de développement durable.

Quatrièmement, M. Mulroney a traité des mécanismes institutionnels internationaux. Il a invité l'Assemblée générale à établir une Commission du développement durable. Il s'est aussi engagé à élargir au développement durable le mandat du Centre de recherches pour le développement international du Canada et à reconnaître une participation des Nations Unies au fonctionnement du Centre. Durant les 10 prochaines années, le Centre de recherches pour le développement international du Canada sera appelé à gérer un budget de 1 milliard de dollars destiné à doter les pays en développement de capacités dans les secteurs de la recherche et de la technologie.

Et cinquièmement, le Premier Ministre a proposé qu'on reprenne les travaux de rédaction d'une Charte de la Terre et qu'on en fixe l'échéance à 1995, de façon à faire coïncider l'adoption de la Charte avec le cinquantième anniversaire de l'Assemblée générale.

De plus, M. Mulroney a demandé qu'on donne immédiatement suite aux réalisations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) dans les domaines des forêts et de la pêche.

(L'orateur reprend en anglais)

Comme j'ai participé aux négociations, je sais qu'il n'a pas été facile de dégager un consensus sur la Déclaration de principes en matière de gestion, de mise en valeur et d'utilisation des forêts. Par cette déclaration, la communauté internationale reconnaît pour la première fois qu'il faut agir de façon concertée pour protéger les forêts de la planète. Il est impératif que

M. Charest (Canada)

nous agissions sur deux fronts. D'abord, chaque nation doit faire le maximum pour appliquer les Principes directeurs sur son propre territoire.

Deuxièmement, nous devons renforcer le dialogue international sur le problème des forêts, notamment en utilisant la Commission sur le développement durable comme instance de suivi de la CNUED, mais aussi en recourant à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et à l'Organisation internationale de bois tropicaux (OIBT).

C'est là une priorité pour le Canada et nous prenons des mesures immédiates à cet égard. Nous allons apporter des modifications à notre Stratégie nationale des forêts - notre plan d'action national pour le développement durable de nos forêts - afin de l'aligner sur les Principes directeurs relatifs aux forêts. Grâce à notre programme national de forêts modèles, nous allons créer un réseau de 10 forêts du genre au Canada, avec la participation des divers paliers de gouvernement, du monde des affaires, des organisations non gouvernementales, des organismes communautaires et des peuples autochtones. A Rio, M. Mulroney a annoncé le volet international de cette initiative. Le Canada va appuyer l'établissement de forêts modèles dans trois pays en développement. Notre objectif est de bâtir un réseau mondial de forêts où sera pratiquée la sylviculture durable. Le Programme international de forêts modèles illustre l'une des façons dont les nations peuvent collaborer pour concrétiser le concept du développement durable.

Le Premier Ministre a aussi demandé qu'on s'attaque à la surpêche hauturière, un problème d'une importance cruciale pour les milliers de pêcheurs canadiens de la région atlantique du Canada. Ceux-ci ont constaté une réduction dramatique des stocks de poisson, et surtout des stocks de morue du Nord, dont l'abondance autrefois légendaire a profité aux Nord-Américains et aux Européens pendant 400 ans et, plus récemment, aussi aux flottilles de pêche lointaine de l'Asie. La surpêche menace de faire disparaître à jamais ces ressources. La chute dramatique de ces stocks a eu des effets sociaux et économiques catastrophiques sur les communautés de pêche de la région atlantique du Canada. Les répercussions de ce phénomène se font d'ailleurs sentir à l'échelle mondiale.

M. Charest (Canada)

La surpêche hauturière au-delà de la zone de 200 milles du Canada est l'une des principales raisons de cette baisse considérable des stocks sur les grands bancs de Terre-Neuve. Et l'on peut retrouver la même surpêche sauvage dans plusieurs des autres grandes pêcheries du monde.

C'est seulement en collaborant, à l'échelle internationale, à l'élaboration de règles que respecteront tous les pays de pêcheurs qu'on pourra éviter la catastrophe au niveau de la pêche hauturière.

Dans son programme Agenda 21, la CNUED a demandé que soit convoquée aussitôt que possible, sous les auspices des Nations Unies, une conférence intergouvernementale qui aurait pour objectif de mettre en oeuvre les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives aux stocks chevauchants et aux grands migrants. Le Canada appuie fermement une telle initiative et travaille, de concert avec des Etats qui partagent son avis, à une résolution invitant l'Assemblée à convoquer une conférence sur la pêche hauturière qui débiterait au printemps de 1993.

L'objectif que nous recherchons et que recherchent d'ailleurs tous les pêcheurs du monde est l'adoption d'un régime de pêche hauturière qui permettra à tous de bénéficier du développement durable.

Nous devons agir rapidement face à la crise. Le déclin des stocks, tout comme le temps et les marées, ne souffre aucun retard. Il faut donc que la Conférence des Nations Unies sur la pêche hauturière ait terminé ses travaux dans deux ans. Tout retard ne pourrait qu'assurer la destruction dans le monde entier, aussi bien de la pêche côtière que de la grande pêche.

Ce sera là l'un des premiers tests de l'esprit de Rio. Nous sommes convaincus qu'avec la bonne volonté de toutes les parties, l'issue ne pourra qu'être heureuse.

Si nous agissons sur tous ces plans, nous ferons beaucoup pour l'avancement de la cause du développement durable.

(L'orateur poursuit en français)

En ce qui concerne la coopération Nord-Sud, nous devons aussi poursuivre les discussions entre le Nord et le Sud qui ont été amorcées à Rio. Le Sommet de la Terre a été marquant parce qu'il a consacré la conjugaison des concepts de l'environnement et du développement.

M. Charest (Canada)

Rio nous a rappelé que la pauvreté force les gens à piller leur propre environnement et les entraîne de la sorte dans une pauvreté encore plus grande. C'est là un cycle invivable que les pays industrialisés doivent aider à briser.

L'expérience de Rio nous a enseigné que nous pouvons trouver des solutions, à condition de comprendre nos points de vue respectifs. Evidemment, le dialogue n'est pas toujours facile. Les nations sont souvent confrontées à des problèmes qui sont très différents. Mais comme nous avons pu le constater à Rio, non seulement nous pouvons le faire, mais nous avons aussi le devoir de le faire. Le Canada peut s'enorgueillir d'avoir dans le passé favorisé le dialogue et des solutions novatrices et créatrices. C'est une tradition que nous entendons poursuivre.

Le Canada s'est engagé à oeuvrer de concert avec les pays du tiers monde à la réalisation du développement durable. La politique du développement respectueux de l'environnement de l'Agence canadienne de développement international jette les bases de cette concertation. Entre autres, l'une des tâches importantes qui nous attend ce mois-ci est de mettre en branle l'élaboration d'une convention internationale pour combattre la désertification.

(L'orateur reprend en anglais)

Ces délibérations qui s'amorcent aujourd'hui aux Nations Unies marquent le début de l'intégration des résultats de Rio dans la façon dont les nations conduisent leurs affaires. Au Canada, nous avons fait les premiers pas dans cette direction. Nous procédons à la ratification des Conventions sur les changements climatiques et sur la diversité biologique et nous mettrons en place les plans nationaux qu'appellent ces conventions.

En août dernier, nous avons conclu avec les Etats-Unis et le Mexique les négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Pour la première fois, un grand accord commercial renferme un engagement à mettre en oeuvre le développement durable et comporte des clauses spécifiques de protection de l'environnement.

En outre, cette semaine, des intervenants des différentes régions du Canada se réuniront pour discuter comment les Canadiens peuvent faire fond sur les réalisations de Rio. On retrouvera à cette réunion des représentants de

M. Charest (Canada)

tous les secteurs de notre société, y compris du milieu des affaires et du monde syndical ainsi que des femmes, des jeunes, des autochtones et des représentants des organismes qui oeuvrent dans les domaines de l'environnement et du développement. Nous poursuivons donc l'approche de participation que nous avons adoptée pour le Sommet de la Terre. Cette fois, nous visons à dégager un consensus et à favoriser l'action de tous les secteurs en vue de mettre en pratique les engagements souscrits à Rio, chacun assumant sa part de responsabilités.

Nous croyons qu'il est essentiel d'agir avec décision au plan national parce qu'il faut faire progresser le développement durable à tous les niveaux. Mais il y a une autre raison. Il ne faut pas compter qu'un pays fera davantage pour les ressortissants d'un autre pays que pour ses propres citoyens. L'initiative au niveau national vient donc appuyer les initiatives internationales, tout aussi nécessaires. C'est ainsi que le Canada estime être en mesure d'apporter une contribution positive aux discussions.

Les questions à traiter sont nombreuses et urgentes. L'impulsion donnée par le Sommet de la Terre nous assiste cependant dans cette entreprise. Nous savons notamment qu'il n'est plus possible de traiter isolément l'environnement et le développement puisqu'ils sont interdépendants. Nous savons aussi que nous devons intégrer les préoccupations du Nord et du Sud, des nations industrialisées et des pays en développement. En somme, nous devons suivre à tous les niveaux la voie de Rio, une approche marquée au coin de la transparence, de la responsabilité et de l'universalité.

Le Sommet de la Terre a établi de nouveaux critères pour mesurer nos initiatives nationales et internationales dans les secteurs de l'environnement et du développement. Ces critères pourraient être cruciaux dans les années à venir. Il nous faut maintenant être à la hauteur de notre tâche et il n'y a pas de meilleur endroit où commencer qu'ici même.

Mme PIETIKAINEN (Finlande) (interprétation de l'anglais) : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement est un jalon dans l'évolution du système des Nations Unies, né à San Francisco il y a 47 ans pour régler les relations internationales. Le Sommet de la Planète Terre qui s'est réuni à Rio en juin dernier représente un pas important dans un processus visant à empêcher un affrontement fatal entre l'humanité et l'environnement, conflit qui pourrait menacer la vie sur terre.

Mme Pietikäinen (Finlande)

Le Sommet de la Terre a pris un engagement en faveur d'une croissance durable, de la réduction de la pauvreté et de la protection de l'environnement. Cet engagement se fonde sur une meilleure compréhension des liens étroits entre l'environnement et le développement. L'homme n'est pas supérieur à la nature. Si l'on ne respecte pas comme il se doit la capacité de charge de la terre, il n'y aura aucune perspective d'environnement sain ou de croissance économique. Une nouvelle utilisation plus rationnelle des ressources naturelles peut nous indiquer une nouvelle voie à suivre pour parvenir à une économie durable.

Ces conclusions ont été partagées au niveau politique le plus élevé. Le plus grand engagement jamais formulé l'a été en faveur du développement durable. C'est un engagement fondé sur une responsabilité partagée et un nouveau partenariat. Aujourd'hui, il ne faut laisser planer aucun doute quant à notre détermination de remplir les engagements que nous avons pris à Rio.

A la présente session de l'Assemblée générale, nous devons nous engager dans la longue voie qui nous permettra de concrétiser ces engagements. Accords ou programmes n'apporteront aucun changement s'ils ne sont pas appliqués. La manière dont nous traduirons la Déclaration de Rio dans nos activités et celle dont nous mettrons à exécution le programme Action 21, les principes relatifs aux forêts et les deux conventions, seront décisives.

Mme Pietikäinen (Finlande)

Les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations internationales de financement ont un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre d'Action 21. Ce programme fournit un cadre pour le long terme et un guide pour l'établissement des priorités des programmes de travail des organisations internationales. Il est essentiel que l'Assemblée générale exhorte l'ensemble du système des Nations Unies à mettre effectivement en oeuvre Action 21.

Les gouvernements ont également une responsabilité dans le lancement de la coopération internationale accepté à Rio. Puisque nos décisions ont été prises au niveau politique le plus élevé, nos gouvernements doivent maintenant être prêts à participer de façon coordonnée aux mécanismes décisionnels des institutions spécialisées et autres organes du système des Nations Unies.

Le Gouvernement de la Finlande se félicite de l'accord intervenu quant à la création d'une Commission de haut niveau sur le développement durable. Nous voudrions souligner l'importance de son rôle en tant qu'instance pour le débat politique et en tant que guide pour la formulation des politiques sur les grandes questions relevant du développement durable, conformément aux décisions de Rio ainsi que pour l'intégration de l'environnement et du développement dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le contrôle de la fourniture de nouvelles ressources financières supplémentaires pour Action 21 émanant de différentes sources sera également important.

L'Assemblée générale devrait décider des modalités organisationnelles de la Commission. Des aménagements institutionnels devraient être étroitement liés à l'ensemble des réformes globales des secteurs économique et social des Nations Unies. Cette réforme est déjà en cours et, nous l'espérons, conduira à un Conseil économique et social plus efficace.

Nous considérons qu'un équilibre entre l'efficacité et la représentativité devrait être trouvé en ce qui concerne la dimension de la Commission. Alors que sa composition doit se limiter aux gouvernements, la Commission devrait promouvoir la participation des organisations non gouvernementales et le dialogue entre celles-ci, les secteurs scientifique et privé et les institutions de financement. La participation de tous ces secteurs à la préparation de la CNUED a été fort stimulante et leur coopération devrait donc se poursuivre.

Mme Pietikäinen (Finlande)

Les fonctions de la Commission, notamment celle de guide en matière politique, requièrent un examen attentif de l'organisation de ses travaux et de ses méthodes de travail. Il est important, selon nous, que la Commission ne se limite pas seulement à passer en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions de Rio mais joue également un rôle dynamique dans le domaine de l'identification des priorités et des questions nouvelles liées au développement durable. Je suis heureuse de constater que, dans son rapport, le Secrétaire général lui-même souligne cette approche.

Les possibilités d'organiser des débats ministériels dans le cadre de la Commission en coordination avec la section de haut niveau du Conseil économique et social devraient être étudiées afin d'éviter tout double emploi ou chevauchement.

Il est clair que, sans l'appui d'un secrétariat fort et compétent, la Commission de haut niveau ne demeurera qu'un lieu de vains échanges. Le rôle central de la Commission dans la prise de décisions politiques milite, selon nous, en faveur d'un secrétariat localisé à New York. Cela lui permettrait de travailler en collaboration étroite avec le Département du développement économique et social et conduirait ainsi à un renforcement de ces deux unités.

Il appartient au Secrétaire général de prendre les dispositions administratives nécessaires à cet égard; c'est pourquoi je ne développerai pas plus avant cette question. Je me bornerai à ajouter que le chef de secrétariat de la Commission doit pouvoir obtenir un statut et des moyens lui permettant d'agir en qualité de responsable de la coordination du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Les résultats du Sommet de la Terre de Rio ont stimulé le processus d'une plus grande réforme en soulignant le rôle exceptionnel et indispensable des Nations Unies dans la promotion du développement durable. Je voudrais encourager le Secrétaire général à intégrer tout ce qui concerne l'environnement au processus de réforme, comme indiqué par la CNUED. Nous devons avoir de très grandes ambitions. Le développement durable doit être partie intégrante de la mission des Nations Unies en vue de favoriser la prospérité et la justice et doit être étroitement lié aux fonctions politiques de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. J'ai été très heureuse de constater que le Secrétaire général, dans son importante

Mme Pietikäinen (Finlande)

intervention de ce matin, a exprimé, sur le processus de réforme, des positions très proches de celles de mon gouvernement.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement doit continuer de jouer un rôle décisif en stimulant et en coordonnant les activités de l'ONU liées au développement. Ainsi le rôle et la capacité du PNUE devraient être renforcés afin de pouvoir s'acquitter de ses fonctions dans le cadre d'Action 21. Le suivi de l'état de l'environnement et l'évaluation des changements climatiques, la diffusion d'informations sur l'environnement, le développement futur du droit international en matière d'écologie et son application ainsi que la fourniture de conseils d'experts aux pays en développement pour leurs programmes d'édification sont des questions extrêmement importantes.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), tout comme le PNUE, a un rôle clef à jouer dans le suivi de la CNUED. Il doit en particulier organiser l'appui du système des Nations Unies en matière d'édification des capacités en vue du développement durable dans les pays en développement. Cette tâche doit être totalement prise en compte lors des préparatifs du sixième Cycle de programmation du PNUD. La mise en oeuvre d'Action 21, et notamment l'édification des capacités en faveur du développement durable, ne devrait pas être considérée isolément du reste des fonctions du PNUD mais bien comme une partie intégrante.

Le développement durable, la concertation et le développement des forêts constituent les éléments essentiels du bien-être économique, écologique et social de la plupart des pays. L'adoption des principes des forêts est une mesure importante vers la coopération mondiale pour le développement durable des ressources forestières de la planète.

Notre tâche suivante consiste à préparer des programmes nationaux et à prendre des mesures connexes pour mettre en oeuvre ces principes. Plusieurs gouvernements ont annoncé qu'ils avaient déjà entrepris la mise en oeuvre de tels programmes; c'est là un fait très encourageant. Ces programmes doivent se fonder sur la souveraineté et sur la responsabilité en ce qui concerne l'utilisation des ressources forestières et tenir compte des différences existant d'un endroit à l'autre. Le profit économique provenant d'une gestion durable des forêts revient à la population locale.

Mme Pietikäinen (Finlande)

L'application et le contrôle des principes des forêts devraient se traduire par une coopération internationale nettement améliorée. Ces mesures devraient également permettre d'accroître la confiance mutuelle et de promouvoir le processus de négociation d'un instrument global des forêts établi sur la base des principes adoptés à Rio.

La préparation d'une convention incluant les différentes fonctions des forêts devrait répondre aux intérêts à long terme de tous les pays. Les Conventions sur les changements climatiques et sur la diversité biologique ne couvrent que certaines fonctions de la forêt. Le lancement des négociations sur la désertification inclura un autre aspect important.

Mme Pietikäinen (Finlande)

Jusqu'ici, ces conventions ont mis principalement l'accent sur la préservation des forêts. Il serait bon par conséquent de prendre en considération toutes les fonctions et tous les objectifs. Il est tout aussi important de grouper les dimensions sociales et économiques sous un même régime, d'une manière équilibrée.

La promotion d'une exploitation multiple durable des forêts doit vraiment être l'objectif central de la future convention sur les forêts. Elle devrait renforcer la gestion des ressources forestières de façon à permettre à tous les pays d'interrompre le déclin de ces ressources et de satisfaire en même temps leurs besoins économiques et sociaux.

Nous sommes disposés à soutenir activement le processus menant aux négociations sur la conclusion d'une convention sur les forêts. De nouvelles ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour permettre aux pays en développement d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes forestiers. Le Gouvernement de la Finlande est prêt à appuyer financièrement les programmes et les projets relatifs au reboisement et à la formation dans les pays en développement.

La deuxième Conférence ministérielle paneuropéenne sur les forêts aura lieu à Helsinki en juin prochain. Cette conférence peut contribuer à renforcer la détermination des gouvernements européens de traduire les principes forestiers en réalités et de préparer la voie à une coopération accrue avec les pays en développement.

La mise en oeuvre du programme Action 21 devrait essentiellement se faire sentir au plan national. La coopération internationale aura pour tâche d'appuyer et de coordonner des mesures nationales et de faire en sorte qu'elles soient axées vers la bonne direction. La réalisation du développement durable doit être la responsabilité de chaque secteur à chaque niveau des pouvoirs publics. L'apport des organisations non gouvernementales, de l'industrie, des syndicats et de la communauté scientifique est indispensable à cette fin. Cela exigera une direction politique et une coordination aux plans national et international.

Le Gouvernement de la Finlande est en train d'organiser son propre travail de suivi de la CNUED, qui se fondera sur une large représentation des experts et des milieux intéressés de la société finlandaise. En Finlande,

Mme Pietikäinen (Finlande)

L'intégration de l'environnement et du développement dans la prise de décisions constitue notre objectif à long terme. A cette fin, on procède actuellement à la mise au point d'instruments économiques et à des évaluations de l'impact écologique. La promotion des changements à apporter dans les schémas de production et de consommation, y compris la promotion des économies d'énergie et le développement de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, figure en tête de notre ordre du jour.

La mise en oeuvre efficace des Conventions sur la diversité biologique et sur les changements climatiques fait aussi partie de nos priorités. Nous nous apprêtons à ratifier bientôt ces deux Conventions et prions instamment les autres gouvernements de faire de même.

Il est très important que la Commission du développement durable encourage dès le début de ses travaux l'échange de l'information et de l'expérience relatives à des mesures nationales. L'élaboration de principes directeurs pour la présentation de rapports et l'échange d'information sera notre toute première priorité dans les travaux pratiques de la Commission. Nous sommes disposés à partager notre propre expérience avec d'autres pays lorsque nous élaborerons notre propre programme Action 21 et nos programmes nationaux aux fins de la mise en oeuvre des Conventions.

Le partenariat et la responsabilité partagée sont l'essence de l'esprit de Rio. La responsabilité principale de tout développement national durable incombe aux gouvernements. Ils ont reconnu au plus haut niveau politique la nécessité d'un nouveau financement supplémentaire important pour la mise en oeuvre du programme Action 21. Pour les pays en développement, et notamment pour les pays les moins avancés, l'aide publique au développement constitue la principale source de financement extérieur.

Je tiens à rappeler que, au cours du processus préparatoire de la CNUED, les pays nordiques ont proposé que les pays donateurs se mettent d'accord pour atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB fixé pour l'aide publique au développement d'ici à l'an 2000. En dépit de nos contraintes budgétaires actuelles, nous sommes décidés à atteindre cet objectif. La diminution de la pauvreté, la protection de l'environnement, le renforcement du rôle des femmes, le soutien à la démocratie et le respect des droits de l'homme seront au centre de notre stratégie de coopération pour le développement.

Mme Pietikäinen (Finlande)

Nous courons aujourd'hui, le grave danger de voir la crise économique nationale et internationale brouiller notre vision et nous inciter à adopter des solutions limitées. Il est dangereux de sous-estimer les difficultés qu'il y a à trouver une compréhension et un soutien politiques en faveur de la relation étroite existant entre les avantages nationaux et mondiaux à long terme. Dans ces circonstances, les objectifs de développement national durable aussi paraissent éloignés et sont facilement mis à l'écart.

Nous devons aux générations futures d'affronter et de relever les défis des engagements pris à Rio. Même si la route du développement durable peut paraître pénible, nous disposons d'une bonne carte routière : le programme Action 21 et les autres décisions prises à Rio. Puisque la route est longue, il importe que l'objectif soit bien clair dans notre esprit et que nous vérifiions la direction de temps en temps. La Finlande appuie la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen global des décisions de la CNUED et à leur mise en oeuvre en 1997 au plus tard.

Nous sommes prêts à assumer notre responsabilité dans notre recherche commune des objectifs que nous avons collectivement fixés à Rio. La Finlande est prête à s'acquitter pleinement de ses engagements.

M. SERRATE CUELLAR (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : C'est de l'ONU - instance universelle par excellence - qu'on espère voir venir les grands changements compatibles avec l'ère nouvelle où vient de s'engager l'humanité. Tout historien qui, à l'avenir, portera son regard sur le siècle actuel ne manquera pas de mettre l'accent sur les événements de cette dernière décennie.

Et la présente session offre précisément à l'ONU la possibilité, soit de jeter les bases d'une dimension supérieure de la vie humaine en société, soit de mener le monde au scepticisme et au découragement.

Voilà la simplicité et aussi l'ampleur du défi contemporain. Il est difficile d'imaginer que l'Organisation ait à nouveau la chance de choisir entre s'adapter à la nouvelle réalité ou rater le train de l'histoire.

A l'heure actuelle, un sentiment puissant de collectivité s'est déjà emparé d'une grande partie du monde. Cinq cents ans après Christophe Colomb, nous avons redécouvert la planète en tant qu'entité interdépendante unique, où la vie de certains détermine le destin de tous.

M. Serrate Cuéllar (Bolivie)

En cette ère moderne, - ou postmoderne, si l'on préfère - les idéaux de liberté hérités de la révolution française ont été consolidés mais les postulats de l'égalité et de la fraternité restent encore en arrière.

Jamais comme maintenant la démocratie n'a-t-elle été diffusée comme une valeur et une réalité tangibles sur tous les continents. Les droits de l'homme, reconnus comme principe universel, jouent un rôle toujours plus transcendant.

Les risques d'affrontement mondiaux ont pratiquement disparu et la nouvelle sécurité du monde est décentralisée. Maintenir la paix est devenu maintenant une question de prévision, plutôt qu'une question de remède. Cependant, les sources principales d'insécurité subsistent maintenant. La pauvreté, les drogues et la destruction de l'environnement demeurent des menaces individuelles et collectives, des drames humains et des maladies sociales. Ce sont les nouveaux chevaliers de l'apocalypse; c'est le défi collectif le plus grand que la science n'a pas encore pu résoudre, peut-être parce que dans la folle course au progrès nous avons oublié que l'homme, comme tel, aurait toujours dû être le centre de toute attention concertée.

La fin de la stratégie bipolaire a cédé le pas à une tripolarité économique, avec un nouveau style de concurrence qui réunit un groupe de sept au banquet choisi du développement. Le progrès, en détruisant les rideaux de fer, s'est accompagné d'un individualisme qui a ouvert des fossés de protection autour d'une richesse accumulée et a centralisé les ressources, et qui tout en effaçant les vieilles murailles nationalistes en élève d'autres autour d'espaces plus grands.

Des créneaux d'intégration se sont ouverts, mais aussi des portes commerciales se sont fermées avec la résurgence du protectionnisme et les subventions accordées aux intérêts locaux ou à des fins électorales. Malgré la mondialisation des mécanismes financiers multilatéraux et des accords tarifaires, ceux-ci ressemblent à un entonnoir, grand pour les uns et étroit pour les autres, et assortis de règles toujours plus strictes pour les plus faibles.

D'autre part, la technologie, qui constitue le symbole contemporain du développement des forces de production, a été représentée comme le grand élément de différenciation des niveaux de développement entre nos pays. La

M. Serrate Cuéllar (Bolivie)

technologie de pointe, qui est le privilège de certains, est également destinée à satisfaire les besoins fondamentaux de l'homme. Le savoir nous a unis, mais le développement technique nous sépare.

Les brèches qui s'ouvrent entre nous sont de plus en plus injustes, parce que les riches sont de plus en plus riches et il y a de plus en plus de pauvres dans le monde. Le déséquilibre des revenus entre les riches et les pauvres qui était il y a 30 ans de 30 pour 1 a aujourd'hui doublé pour passer à 60 pour 1. La différence atteint même le chiffre de 150 contre 1 si nous comparons les revenus du cinquième des pays les plus puissants de la planète à ceux du cinquième des pays les plus défavorisés. Le courant continue dans cette direction, au niveau national et international, et ce dans des circonstances où les communications ont multiplié les attentes.

Maintenant nous connaissons mieux la réalité des uns et des autres et nous pouvons mieux nous entendre, sans préjugés ni dogmes idéologiques. La vérité est que même si les murs politiques sont tombés, les abîmes sociaux se sont agrandis. Même si nos différences sont certaines, il n'en est pas moins vrai que le monde nous a amenés à remplacer la culture de la force par la force de la culture, en recherchant des objectifs communs qui seuls peuvent contribuer à valoriser le caractère spécifique et les intérêts de chaque nation.

Nous ne sommes plus au temps de l'affrontement; il est grand temps de contruire des ponts. Les ponts politiques sont déjà jetés. Ce qui leur manque, ce sont les fondations économiques et l'organisation; et surtout, il faut les soutenir avec des liens de coopération.

Les moyens électroniques et de transport ont raccourci les distances physiques et intellectuelles. Le concept de voisinage touche toute la planète et la géoéconomie des interrelations dépasse le contact direct ou la frontière commune. Dans ce contexte, des nouveaux paradigmes commencent à prendre forme. La réalité tend à réconcilier des orientations pour affronter les crises mondiales. Alors apparaît la thèse de la démocratisation de la démocratie, qui sous-entend l'accroissement du degré de participation des citoyens dans les événements nationaux et internationaux.

D'autre part, on discute de la contribution du savoir à la recherche du progrès social. On travaille et on progresse aussi dans le domaine du

M. Serrate Cuéllar (Bolivie)

développement humain, en le comprenant comme la synthèse de l'action collective. Cependant, la grande rupture épistémologique s'est produite avec la prise de conscience planétaire concertée à Rio de Janeiro, à un sommet conçu au départ comme écologique mais qui finalement s'est centré sur les questions de la justice et du développement.

A Rio, nous avons constaté l'autodestruction à laquelle nous conduit une technico-industrialisation effrénée et qui lentement ne ressemble plus au progrès, s'accompagnant d'un côté de consommations somptuaires, antiéconomiques et même nocives, et de l'autre d'une pauvreté extrême - incohérence manifeste des modèles actuels de développement.

La surexploitation des matières premières, la pollution des grandes villes, le réchauffement global, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les cultures désertifiantes, l'extinction de la nature et l'angoisse des effondrements nous amènent inexorablement à la conclusion que ce processus avait une limite, que la planète ne pouvait pas être traitée encore longtemps comme un "campement provisoire" qui déménage continuellement parce que les ressources sont épuisées.

A Rio, nous nous sommes mis d'accord pour assurer la durabilité, la permanence et l'existence de la vie. Nous sommes d'accord pour nous réconcilier avec la Terre comme aussi entre nous. Nous sommes convenus de subvenir ensemble aux besoins actuels et de nous engager à prendre soin du monde pour les générations futures. Un consensus s'est ainsi dégagé avec force sur le concept du développement durable, les principes de la Déclaration de Rio et les travaux louables d'Action 21, véritable programme d'action pour les nations en route vers le siècle prochain.

A cette occasion, souvenons-nous que le Président de la Bolivie nous a avertis et prévenus qu'il ne fallait pas que cet instrument précieux se transforme en un autre exercice d'hypocrisie internationale. Aujourd'hui, nous craignons que Rio ne soit trop loin de New York, que nous nous soyons épuisés en route, que les voix du monde soient plus lointaines, que l'automne voie tomber les feuilles de la Déclaration au sommet et que le plus grand du défi du siècle n'apporte qu'une lueur insignifiante.

Nous ne pouvons pas oublier les gigantesques raisons historiques qui nous ont conduits à adopter Action 21. Avec ses 40 chapitres et plus de 100 programmes nous faisons la synthèse du cadre le plus complet pour la prise

M. Serrate Cuéllar (Bolivie)

de décisions et d'action de la communauté internationale qui ait jamais été conçu. On y trouve les questions fondamentales relatives à l'environnement et au développement, depuis le commerce jusqu'à l'investissement international, la pauvreté, la dette et la lutte contre la pollution, la santé et la technologie, l'éducation et la démographie, la protection des écosystèmes de montagne et les forêts, les îles entourées d'eaux menaçantes et les pays sans littoral, sans accès à la mer, depuis les sols infertiles jusqu'à l'homme dépourvu de moyens.

Jamais le monde ne s'est doté d'un instrument aussi complet et qui a suscité un aussi grand consensus. Avant, les projets étaient conçus pour des secteurs ou des blocs. Action 21 comprend des questions comme les constructions nationales et internationales et la participation nécessaire des jeunes, des femmes et des peuples autochtones, des entrepreneurs, des paysans et des travailleurs.

La Conférence de Rio a ouvert une nouvelle page de l'histoire de la coopération internationale en examinant les problèmes de l'environnement et du développement comme des problèmes globaux qui nécessitent aussi des solutions globales.

M. Serrate Cuéllar (Bolivie)

Elle a établi le droit au développement pour tous les pays et la responsabilité écologique des pays industrialisés. Elle a reconnu par ailleurs la nécessité impérieuse, pour les pays en développement, de disposer des ressources financières suffisantes et des techniques appropriées pour promouvoir leur processus de transformation vers un développement juste et durable. Durant la présente Assemblée, les promesses de Rio doivent devenir des engagements concrets et des résultats tangibles.

Grâce à ce partenariat mondial que nous envisageons pour un développement durable, les peuples et les nations doivent assumer de nouvelles responsabilités économiques, sociales et politiques. Conformément à l'esprit de Rio, Maurice Strong a parlé d'une "éco-révolution", appelant au changement dans nos manières de voir et nos attitudes.

Trois paramètres devraient servir à mesurer les progrès faits dans ce sens : ressources financières disponibles ou nouveaux délais? Transfert de technique réel ou abstrait? Institutions mises en place conformes ou non aux objectifs? C'est en fonction de la réponse à ces questions fondamentales qui constituent le pivot du processus que l'on mesurera le succès ou l'échec du Sommet de la Terre.

A Rio, plus particulièrement, nous avons convenu de certains principes de base quant aux mécanismes institutionnels à mettre sur pied. Le rapport du Secrétaire général contient d'intéressantes propositions sur ce sujet crucial et l'Assemblée doit les examiner attentivement.

Nous devons veiller à créer un cadre adéquat de coopération, grâce à la participation active de tous les pays, des institutions du système des Nations Unies, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, et des groupes sociaux.

Pour être plus concret et en gardant ces principaux objectifs à l'esprit, voici résumés quelques critères devant régir la mise en place d'un accord institutionnel : premièrement, intégration des dimensions du développement et de l'environnement comme grand principe d'organisation; deuxièmement, l'homme au centre des préoccupations d'un développement durable; troisièmement, structures et ressources compatibles avec les objectifs fixés par le Sommet; quatrièmement, institutions interdisciplinaires insistant sur l'action et les résultats, aux plans local, national, régional et mondial; cinquièmement, respect des principes d'universalité, de démocratie, de transparence et

M. Serrate Cuéllar (Bolivie)

d'efficacité; sixièmement, cohérence et complémentarité vis-à-vis du processus de restructuration et de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

A la lumière de tous ces éléments, l'Assemblée générale pourrait commencer à jouer un rôle nouveau et plus dynamique. Mécanisme intergouvernemental suprême, elle a été retenue comme organe principal de décision en matière de politique et de propositions pour le suivi de la Conférence de Rio.

On nous a confié l'examen périodique de la mise en oeuvre du Programme Action 21, dont de nombreux chapitres nous chargent en outre de prendre des mesures relevant d'un mandat bien précis. Je songe en particulier à la mise en place d'un comité intergouvernemental de négociation en vue de l'élaboration d'une convention internationale pour lutter contre la désertification, notamment en Afrique. Le Chapitre 17 recommande d'organiser en 1993 une conférence mondiale sur l'aménagement des zones côtières et autres questions liées à la Convention sur le droit de la mer, ainsi qu'une autre sur le développement durable des petits Etats insulaires. Le Chapitre 26, lui, recommande que l'Assemblée générale adopte une déclaration sur le rôle des populations autochtones. Il suggère notamment la tenue de réunions annuelles entre les organisations pour mettre au point une procédure permettant d'incorporer les vues des populations autochtones dans les politiques et les programmes.

En dépit d'un ordre du jour extrêmement chargé, l'Assemblée générale doit mener à bien ces tâches et d'autres encore, de manière efficace, transparente et démocratique. Renvoyer ces questions à des commissions, notamment celle concernant Action 21, reviendrait à séparer environnement et développement et irait à l'encontre de l'approche intégrée adoptée à Rio. Pour l'heure, nous avons décidé que le débat aurait lieu en plénière et que les négociations auraient pour cadre la Deuxième Commission. Mais cela ne règle pas le problème de fond au niveau de l'Assemblée générale.

Il appartient à l'Assemblée de s'organiser pour mener à bien les tâches que lui confère son nouveau mandat. Elle doit envisager la façon la plus efficace d'examiner le rapport annuel qui lui sera soumis par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de revoir et d'évaluer périodiquement les progrès de la Conférence, et plus particulièrement du Programme Action 21.

M. Serrate Cuéllar (Bolivie)

Pour réaliser cet objectif, l'Assemblée pourrait créer un comité spécial ouvert à tous, afin de traiter des questions les plus cruciales ou les plus controversées de manière à attaquer les problèmes de front, à élargir le dialogue et les négociations et à obtenir des résultats concrets. Cette méthode de travail a donné de bons résultats dans la phase finale du Sommet, au Comité préparatoire et dans la Grande Commission et si nous l'adoptions ici, nous renforcerions le rôle de l'Assemblée générale pour ce qui est du suivi du développement durable. L'Assemblée est la seule instance qui, dans la structure proposée, puisse garantir une participation universelle et donner la validité morale et politique nécessaire à la mise en oeuvre du Programme Action 21.

Aux termes du paragraphe 38.10, le Conseil économique et social aura pour nouvelles fonctions d'aider l'Assemblée générale dans la mise en oeuvre d'Action 21, en supervisant la coordination à l'échelle du système et en intégrant dans les politiques et programmes des organismes des Nations Unies les paramètres propres à l'environnement et au développement.

Le Conseil économique et social pourra soumettre des recommandations à l'Assemblée, aux institutions spécialisées et aux Etats membres. L'Article 64 de la Charte permet au Conseil économique et social d'obtenir des rapports sur les mesures prises en exécution de ses propres recommandations, ce qui suppose un rapprochement entre le Conseil économique et social et les différents organes intergouvernementaux, organisations et programmes.

Pour ce qui est d'Action 21, nous devons veiller à ce que les différentes instances concernées n'agissent pas isolément, en s'attachant exclusivement à leur secteur, sans coordination entre elles ou avec le Conseil économique et social. Le rôle d'un Conseil économique et social revitalisé devrait être élargi pour assurer une meilleure coordination du travail et des activités du système des Nations Unies, y compris des institutions financières internationales.

En ce qui concerne la Commission du développement durable, nous tenons à faire savoir que nous appuyons pleinement sa mise en place en tant qu'organe fonctionnel de haut niveau, chargé d'examiner tous les aspects du suivi de la Conférence de Rio et de la mise en oeuvre d'Action 21, et doté des fonctions et des pouvoirs indispensables à l'exécution de son mandat.

M. Serrate Cuéllar (Bolivie)

Nous insistons sur l'importance d'une participation active des organes, programmes et organisations du système des Nations Unies, en particulier des institutions financières et des organisations non gouvernementales, aux débats de la Commission. Cela donnera à la Commission un cadre d'interaction directe, intégrale et multidisciplinaire, tant au niveau conceptuel que pratique, et lui apportera le maximum d'appui et de base sociale.

De même, que ce soit en application du règlement du Conseil économique et social ou de son propre règlement, la Commission, en raison de l'ampleur de ses tâches, doit avoir la possibilité de mettre en place des organes subsidiaires.

S'agissant de la composition de la Commission, nous estimons que ses membres ne doivent pas être les mêmes que ceux du Conseil économique et social. Participer aux deux se ferait au détriment des critères d'universalité et de large participation. L'ouverture et la diversification de la représentativité sont essentielles pour un fonctionnement démocratique et une plus grande transparence de la Commission et du système.

Le paragraphe 38.19 d'Action 21 indique qu'un secrétariat hautement qualifié et compétent doit appuyer le travail de la Commission et des mécanismes de coordination intergouvernementaux et interorganisations. Nous insistons sur la nécessité, pour ce secrétariat, de disposer d'une structure solide, séparée et identifiable, dirigée par un Secrétaire général adjoint faisant directement rapport au Secrétaire général.

M. Serrate Cuéllar (Bolivie)

Les principes organisationnels de l'ONU devraient être globaux et durables. En conséquence, il est indispensable d'avoir une répartition géographique équitable et la meilleure formation possible et de tenir compte de l'expérience acquise durant la préparation de la Conférence. Pour ce qui est du secrétariat, nous croyons que les missions des petits pays préféreraient qu'il soit situé à New York; ce centre serait complété par des bureaux régionaux à Genève et dans les régions en développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes pour faciliter les travaux de la Commission.

Le temps joue contre nous. Il nous reste sept ans à peine avant le siècle prochain - et le nouveau millénaire. Et nous voici, réunis au nom de ceux que nous représentons, pour ouvrir la voie de l'avenir, pour affirmer le droit de tous à se développer et à partager le jardin terrestre, avec des blessures cicatrisées et des brèches à combler.

L'unité dans la diversité doit être la marque de ces temps nouveaux. L'homme, avec ses valeurs, ses langages, ses croyances et ses techniques - bref, sa culture - est partie intégrante de la biodiversité.

Notre façon "moderne" de voir l'écosystème comme une maison commune n'est pas sans rappeler la vision cosmique des habitants des Andes. Elle est inscrite dans notre mémoire génétique. Nous savons depuis toujours qu'il y a un lien étroit entre la richesse des uns et la pauvreté des autres, et que la mort des uns affecte la vie des autres. La sagesse de nos anciennes cultures mettait en rapport le dieu Soleil avec la Terre nourricière, ou la Pachamama. Elle percevait une relation intime entre l'homme et son milieu, entre le passé et l'avenir. Pour prendre soin du tout, il faut s'occuper de la vie des parties et les réunir dans une destinée commune.

Nous sommes certains que grâce à la perspicacité dont a déjà fait preuve le Président pendant cette session, nos débats seront couronnés de succès. Nous sommes saisis des espoirs et des défis que la communauté internationale nous a confiés sous les bras ouverts du Christ-Rédempteur de Rio de Janeiro.

M. JOHANSSON (Suède) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport et de la déclaration stimulante et constructive qu'il a faite ce matin.

Cinq mois se sont écoulés depuis Rio. Le souvenir d'une conférence bien organisée demeure. Ses résultats concrets ont démontré le sérieux et

M. Johansson (Suède)

l'efficacité du processus préparatoire et ont finalement conduit à l'adoption de documents d'une importance majeure et durable. La Conférence a fait ressortir le lien entre l'environnement et le développement et a élevé le niveau de conscience dans le monde entier. Le Sommet de la Terre a créé les conditions d'une action politique nouvelle sur les plans local et international. Mais il a également été le point de départ d'une ère nouvelle dans les négociations multilatérales : à Rio, nous avons tous souligné que la Conférence s'inscrivait dans le cadre d'un processus et que l'on ne saurait juger de ses résultats qu'à la lumière de son suivi.

Le moment est venu à présent d'aller de l'avant et de traduire dans les faits, par des actions concrètes, les engagements pris à Rio. Nous devons essayer de changer les attitudes et les politiques afin de rendre possible le développement durable.

L'Assemblée générale est une instance mondiale, un organe directeur de haut niveau. Nous devons veiller à ce que les décisions politiques prises ici guident et inspirent la mise en oeuvre des engagements pris à Rio. Mais nous ne pouvons ici que fabriquer les outils et mettre au point les instruments. Les véritables agents du développement durable sont les femmes et les hommes qui travaillent dans les champs ou dans les villes loin de Manhattan. Toutes ces personnes ont le droit d'attendre de nous la création d'un système solide et efficace pour le suivi de Rio. Quels seront alors les éléments de ce système?

Premièrement, il s'agit du plan mondial, où la Commission sur le développement durable qui aura un rôle crucial à jouer en permettant au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale d'accomplir leurs fonctions de décision et de coordination.

Deuxièmement, il s'agit de l'effort conjugué des institutions multilatérales et bilatérales, ainsi que des organisations non gouvernementales, du monde des affaires et de l'industrie, afin de transférer les ressources techniques et financières nécessaires pour que le développement durable soit possible à l'échelle mondiale.

Troisièmement, il s'agit d'un niveau décentralisé et concret faisant intervenir une multitude d'institutions des Nations Unies et d'autres organes,

M. Johansson (Suède)

dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les mécanismes créés ou à créer pour administrer une nouvelle génération de conventions.

Quatrièmement, il s'agit du niveau national et local, où la perspective mondiale devra se traduire dans les faits sous la forme d'une action pratique que devront véritablement entreprendre des millions de responsables.

Je vais commenter brièvement chacun de ces points.

Notre principale préoccupation à cette session de l'Assemblée générale est évidemment la Commission sur le développement durable qui est envisagée. Nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général de l'exposé complet qui figure dans son rapport à ce sujet.

Le chapitre du programme Action 21 sur les institutions contient à notre avis un ensemble équilibré de recommandations. Il nous donne la possibilité et la responsabilité de créer quelque chose de nouveau et de novateur dans le système des Nations Unies. Il doit être l'institution centrale chargée de maintenir l'esprit de Rio de Janeiro, de développer ses réalisations et d'être une source d'inspiration permanente pour l'ensemble du système. La Commission sur le développement durable ne doit pas s'enliser dans des rapports de routine et des monceaux de documents.

La nouvelle commission devrait être bien intégrée aux activités générales de l'ONU dans les domaines économique et social et avoir un lien rationnel et efficace avec le Conseil économique et social, comme le propose le Secrétaire général dans son rapport. Elle devrait effectuer des examens de politique générale dans la large perspective du développement durable.

Nous sommes convaincus que le Secrétaire général organisera les services du secrétariat de manière efficace, et que ceux-ci seront gérés à un niveau suffisamment élevé pour être adaptés aux exigences nouvelles. Cela signifie qu'il devra établir l'équilibre voulu entre le besoin d'intégration aux structures actuelles et le besoin d'un service spécial du secrétariat, de préférence basé à New York, pour servir la nouvelle commission de même que le Comité administratif de coordination et l'organe consultatif de haut niveau.

Nous faisons confiance à l'Ambassadeur Razali de la Malaisie dans la manière dont il a abordé les négociations qui nous attendent. Nous convenons avec lui que notre travail ici est de trouver des solutions pratiques en nous

M. Johansson (Suède)

limitant aux questions sur lesquelles l'Assemblée générale doit se prononcer, par exemple le nombre de membres de la commission. Nous préférons pour notre part que le nombre de ses membres se rapproche de celui du Conseil économique et social.

Nous attachons une importance politique très grande à la commission sur le développement durable. C'est pourquoi nous pensons qu'elle devrait se réunir à un niveau élevé, au niveau ministériel, du moins pour une partie de ses sessions. Nous envisageons des sessions thématiques et une participation active des pays observateurs. L'équilibre entre les sexes et les groupes d'âge doit être assuré pour tous les travaux de la commission. Nous sommes également favorables à une participation active de la communauté des organisations non gouvernementales qui tiennent dûment compte de l'expérience et des procédures de la Conférence de Rio.

M. Johansson (Suède)

De l'avis du Gouvernement suédois, l'une des grandes réalisations de Rio de Janeiro a été d'établir un lien très solide entre l'environnement et le développement. Même si les termes des chapitres 33 et 34 sont complexes et le résultat de longues négociations, le message fondamental ressort clairement et fortement : de nouvelles ressources substantielles sont nécessaires. Dans le même temps, les pays développés subissent une récession, connaissent un taux de chômage élevé et de faibles investissements.

Mais peut-être que le suivi de Rio pourra nous montrer la lumière au bout du tunnel. Nous ne devons pas perdre de vue les potentialités offertes par les techniques écologiques, les nouveaux produits et les nouvelles possibilités d'entreprise. Comme il est dit dans le programme Action 21, les ressources libérées par le désarmement pourraient être employées dans le secteur de l'environnement. Nous devons faire preuve d'imagination et d'audace, et les difficultés actuelles ne doivent pas nous faire oublier le long terme.

Par conséquent, la prochaine réunion des participants au Fonds pour la protection de l'environnement revêt une importance cruciale. Ce fonds doit prouver sa capacité de réformer ses structures, ses procédures et ses processus de décision, et les pays développés participants doivent manifester leur confiance dans les nouveaux mécanismes en assurant une forte reconstitution des ressources.

A la quatrième session du Comité préparatoire, les pays nordiques ont lancé l'idée d'un ensemble de mesures financières comprenant, naturellement, l'objectif de 0,7 % pour l'aide publique au développement. Le chapitre 33 et le programme Action 21 reflètent cette démarche. Nous devons continuer dans cette voie. Nous souscrivons aux vues du Secrétaire général selon lesquelles la première réunion de la Commission du développement durable devrait consacrer une grande attention au transfert des ressources financières et des technologies. En particulier, une attention nouvelle devrait être accordée aux méthodes novatrices de financement, compte tenu notamment des difficultés budgétaires actuelles. Dans la perspective à plus long terme, la mobilisation de ressources internationales à des fins de développement durable, fondée de préférence sur des taxes et des prélèvements, en vue de contrôler l'utilisation des ressources et les volumes de pollution, devrait être

M. Johansson (Suède)

sérieusement envisagée. Si elle affronte ces questions essentielles avec audace, la Commission en gagnera en autorité et établira des bases solides pour ses travaux à venir.

Depuis de nombreuses années déjà, la coopération suédoise au développement se situe bien au-delà de l'objectif de 0,7 %. La préoccupation à l'égard de l'environnement est désormais un objectif fondamental de cette coopération, et tous les grands projets auxquels nous participons font l'objet d'une évaluation écologique. Cette année, des ressources additionnelles - de l'ordre de 60 millions de couronnes suédoises - pour soutenir l'action mondiale en faveur de l'environnement dans les pays en développement ont été créées en supplément de l'aide publique au développement.

Dès le commencement du processus de la CNUED, la Suède a préconisé une démarche décentralisée. Il est important d'avoir au centre une structure qui fonctionne efficacement. Mais les effets de l'action seront très limités si les différentes institutions du système des Nations Unies - et extérieures au système, comme les organisations non gouvernementales - ne participent pas au travail.

Il est donc essentiel que les recommandations du programme Action 21 soient examinées soigneusement et mises en pratique par les différentes institutions. Tous les gouvernements devraient assumer la responsabilité de prendre les initiatives nécessaires au sein des divers organes directeurs. Nous considérons que les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général en matière de coordination sont très pertinentes. En particulier, nous pensons que la coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les institutions de Bretton Woods devrait être renforcée.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUJE) devrait continuer à jouer un rôle essentiel en tant qu'organe du système des Nations Unies principalement responsable en matière d'environnement. Il devrait passer en revue son programme de travail à la lumière des résultats de la CNUED et y apporter les ajustements nécessaires. Il est particulièrement important de renforcer son rôle de catalyseur afin de stimuler et de promouvoir les activités écologiques au sein du système des Nations Unies ainsi que son rôle en faveur du développement du droit en matière

M. Johansson (Suède)

d'environnement et du contrôle et de l'évaluation de l'environnement. En outre, le PNUÉ devrait contribuer aux études de la Commission du développement durable en fournissant des évaluations du point de vue écologique des différents secteurs de développement.

La question des urgences écologiques exige une attention accrue de la part du système des Nations Unies. Dans ce contexte, je tiens à rappeler à l'Assemblée le rapport qui a été adopté l'année dernière concernant, entre autres, l'utilisation des ressources militaires à des fins civiles, par exemple dans le cas de telles urgences.

En ce qui concerne la question de l'incidence des activités militaires sur l'environnement, nous aurions souhaité voir davantage de progrès à Rio, mais les premiers pas ont été faits. Le programme Action 21 précise que les mêmes règles devraient s'appliquer à la gestion des déchets dangereux, qu'ils soient militaires ou civils. Le Gouvernement suédois entend poursuivre l'examen de cette question dans le cadre de la Commission du développement durable.

Parmi les autres domaines sur lesquels nous insistons, je tiens à mentionner le secteur de l'énergie, qui revêt une importance cruciale pour le développement durable. L'accroissement de l'efficacité énergétique et la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables sont des éléments essentiels.

Dans le domaine des produits chimiques, il est fondamental que la coopération internationale soit renforcée. Nous devons tirer parti des réalisations de Rio, où la responsabilité particulière des pays industrialisés en ce domaine a été clairement énoncée.

Dans le cadre des activités décentralisées de suivi, des décisions concrètes devraient être prises par l'Assemblée générale à la présente session. Je pense en particulier aux mesures intérimaires à prendre en ce qui concerne la Convention sur les changements climatiques. Il est important de veiller à ce que ce processus, si crucial pour l'avenir de cette importante convention, dispose de ressources suffisantes.

L'Assemblée générale devrait également prendre les décisions nécessaires pour instaurer un comité de négociation en vue d'établir une convention pour lutter contre la désertification. Il s'agit d'une question qui revêt une

M. Johansson (Suède)

grande importance pratique, mais qui est plus que cela : elle est un symbole de la responsabilité de la communauté mondiale vis-à-vis de l'Afrique. Les délais fixés pour cette négociation sont courts. Les objectifs de négociation doivent être limités et clairs, de façon qu'une convention qui puisse servir de base aux actions à entreprendre soit prête d'ici à juin 1994.

Le programme Action 21 comprend des recommandations concernant des mesures spéciales à prendre en faveur des petits Etats insulaires en développement. La Suède est favorable à la proposition de tenir une conférence à la Barbade en 1993. Le Gouvernement suédois espère que le bref délai alloué aux préparatifs n'entraînera pas de difficultés. Dans ce contexte, il est important d'utiliser pleinement l'expérience et les capacités du PNUE.

Je voudrais enfin, sous cette rubrique de la démarche décentralisée, rappeler que le programme Action 21 recommande une étude de la possibilité de convoquer des conférences régionales sur les transports et l'environnement. A notre avis, le secteur des transports revêt une importance capitale pour la plupart des problèmes que nous traitons dans le contexte du suivi de la CNUED. Il se trouve exactement au centre du débat sur l'environnement et l'économie et concerne véritablement tout le monde. Le Gouvernement suédois attend de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies qu'elle joue un rôle central dans l'organisation d'une conférence dans notre région.

C'est au niveau national que le succès ou l'échec du suivi de la CNUED sera déterminé. L'action nationale et locale doit être entreprise sans retard. Des informations sur les mesures adoptées au plan national devraient être fournies comme il convient au système des Nations Unies, et notamment à la Commission du développement durable, afin que nous puissions tous bénéficier de l'expérience des autres. Les rapports nationaux de la CNUED en sont un excellent exemple.

Le Gouvernement suédois a mis en route un certain nombre d'activités depuis la Conférence de Rio. Divers moyens ont été employés pour informer le public et de nombreuses organisations et institutions des principaux résultats de la Conférence. Lors d'un grand colloque de deux jours qui s'est tenu à la fin du mois d'août, nous avons analysé les résultats de la CNUED et discuté et échangé des idées sur la manière de poursuivre les travaux de suivi.

M. Johansson (Suède)

Il y a deux semaines, le Gouvernement a publié un livre blanc sur la CNUED à l'intention du Parlement. Ce document contenait notre évaluation de la Conférence et indiquait la procédure de suivi. Il contenait également une traduction intégrale en suédois des décisions de la CNUED, y compris du programme Action 21.

Le développement durable doit être une réalité pour toutes les couches de la société. Le Gouvernement suédois envisage maintenant d'envoyer les documents de la CNUED à de nombreux destinataires dans la société, notamment aux municipalités. Nous leur demanderons d'analyser les parties des décisions de Rio qui les concernent et de nous fournir vers le milieu de l'année prochaine des propositions concrètes sur la manière dont ils entendent appliquer ces décisions. Compte tenu de ces documents, le Gouvernement présentera des propositions concrètes au Parlement sur l'application des décisions de Rio.

M. Johansson (Suède)

Dans le contexte du suivi de la CNUED, nous devons affronter de nombreux problèmes particuliers. L'application du programme Action 21 et des autres documents nécessitera un travail sérieux et intense de la part de nombreuses personnes pendant de nombreuses années. Tous les détails doivent être abordés avec respect et circonspection. Mais le message de Rio est avant tout un message holistique et intégré, qui fait partie intégrante du monde nouveau qui est en train de naître. Ce monde permet de grands espoirs, mais il renferme également de grands risques, notamment en ce qui concerne les problèmes mondiaux du développement et de l'environnement. Il ne nous reste peut-être que 25 à 50 ans pour changer les modes de vie et de consommation inacceptables et pour prendre des mesures radicales pour éliminer la pauvreté. C'est un laps de temps très court.

Il faut adopter une perspective en profondeur : dans le monde développé, en particulier, nous devons examiner en profondeur la façon dont nos sociétés et nos économies sont organisées. En Suède, le Gouvernement est en train d'élaborer un projet de loi destiné à préparer un changement décisif vers ce qu'on pourrait appeler la société "écocyclique", centrée sur les notions de "réduire, réutiliser et recycler". C'est une transition difficile mais nécessaire.

Les dimensions même de l'entreprise nous obligent également à adopter une perspective à long terme. Les changements en profondeur dans la société ne peuvent se faire qu'avec le temps. Ils exigeront un vaste effort d'éducation et de sensibilisation, mais ce travail doit commencer sans retard. La perspective à long terme doit également nous faire prendre conscience de notre responsabilité à l'égard des générations à venir. Les effets de nos actions - ou de notre inaction - se feront sentir longtemps après que nous aurons nous-mêmes disparu.

Enfin, nous devons adopter une perspective large. La planète est une entité. La sécurité et la prospérité ne sauraient être sauvegardées à long terme si les tendances actuelles et les différences qui subsistent entre les riches et les pauvres continuent d'exister. Une coopération efficace pour le développement durable est dans l'intérêt de tous, et nous, dans les pays du

M. Johansson (Suède)

nord, devons rencontrer nos partenaires du reste du monde en respectant leurs besoins, leurs coutumes nationales, leurs traditions et leurs connaissances.

Il nous faut une perspective en profondeur, large et à long terme. C'est facile à dire, mais très difficile à traduire en actions. Le temps de la rhétorique est révolu; il est maintenant temps d'agir.

Mme FELDGRILL-ZANKEL (Autriche) (interprétation de l'anglais) :
C'est pour moi un grand honneur et un privilège que de m'adresser à cette assemblée. Je crois fermement, comme mon gouvernement, que nous devrions souligner l'importance du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et du départ que nous lui donnons aujourd'hui.

Ayant participé au Sommet planète Terre, je considère que la Conférence de Rio n'a pas été qu'une conférence parmi d'autres; elle a représenté, et représente encore, un facteur décisif en ce qui concerne tant le présent que l'avenir de notre planète.

L'Autriche estime que le processus de la CNUED est le premier effort mondial à s'attaquer à la tâche difficile que représente l'harmonisation de l'environnement et du développement, faisant de ces questions des partenaires pour l'avenir de l'humanité.

En outre, les résultats de la Conférence de Rio établissent les bases d'une nouvelle association mondiale. A la suite de la Conférence, nous devons maintenant traduire dans la pratique, comme l'a fait observer le Secrétaire général ce matin, cette association en une réalité économique et politique concrète. Pour les pays développés, les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition, le développement durable n'est pas encore une réalité; c'est l'objectif que nous devons tous viser.

La CNUED a déjà accompli une tâche très importante en amenant les gouvernements et les peuples à prendre conscience des défis qui nous attendent. Nous devons poursuivre, et je suis très heureuse d'avoir vu et entendu aujourd'hui un si grand nombre de projets encourageants et ambitieux à cet égard.

Il est également apparu à Rio que la protection de l'environnement, d'une part, et la prospérité économique, de l'autre, ne sauraient être assurées de façon durable au détriment l'une de l'autre. En outre, il a de nouveau été

Mme Feldgrill-Zankel (Autriche)

démontré clairement que ces deux piliers sur lesquels le développement viable doit s'appuyer doivent devenir de proches alliés. A cette fin, nous devons oeuvrer à l'élaboration d'un système de marchés ouverts et concurrentiels où les prix devraient également refléter les coûts écologiques de même que la rareté des ressources naturelles.

Enfin, Rio a montré que les problèmes mondiaux de l'humanité ne peuvent être résolus par les seuls gouvernements. C'est pourquoi l'Autriche se félicite de la mobilisation et des contributions multiples du secteur indépendant. Ce niveau d'engagement des groupes et des individus constitue aujourd'hui un élément essentiel et doit absolument se maintenir.

La Terre est notre patrimoine commun et nous devons tous accepter notre part de responsabilité pour sa préservation. Je suis fermement convaincue qu'à cet égard les pays développés doivent prendre l'initiative.

L'action à entreprendre doit commencer au niveau national - chez nous. Je suis donc fière de pouvoir annoncer que l'Autriche a déjà adopté une série de mesures décisives pour assumer ses responsabilités : nous aurons réduit l'utilisation du CFC de près de 90 % d'ici à la fin de la présente année et nous l'aurons complètement éliminée d'ici à la fin de 1994; en ce qui concerne le problème de l'ozone troposphérique, qui constitue une préoccupation croissante, l'Autriche a adopté une législation visant à réduire de 70 % toutes les substances de base; notre politique de gestion des déchets vise une réduction de 50 % des déchets municipaux dans les cinq prochaines années; et nous préparons actuellement un plan national de l'environnement complet dont l'objectif est de mettre en oeuvre les éléments du programme Action 21 qui n'ont pas encore été totalement couverts par les mesures déjà prises bien qu'elles aient certainement amélioré la situation de l'environnement dans notre pays.

Outre la législation, les premières mesures sont en voie d'être prises pour la mise en place d'instruments économiques. A cet égard, l'Autriche se félicite de l'initiative de la Commission économique pour l'Europe visant la perception d'une taxe sur les émissions de CO₂ et sur l'énergie.

Mme Feldgrill-Zankel (Autriche)

Nous sommes favorables à l'introduction d'un tel impôt car, comme M. Töpfer l'a dit ce matin, cet instrument sera la mesure la plus efficace pour réduire les émissions de dioxyde de carbone et rendre plus efficace l'utilisation de l'énergie, ce qui permettra de lutter contre les changements climatiques. Pour l'Autriche, cependant, l'énergie nucléaire ne fait pas partie de cette catégorie; l'Autriche poursuit la vision d'une Europe centrale exempte d'installations nucléaires.

A Rio, l'Autriche a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. Dans un premier temps, l'Autriche se félicite du consensus auquel on est parvenu. Néanmoins, nous devons commencer de toute urgence l'application de la Convention sur les changements climatiques, ce que l'Autriche appuie fermement. Dans ce contexte, je voudrais rappeler l'initiative lancée par l'Autriche à Rio qui visait à accélérer l'application de l'objectif fixé à Toronto.

L'Autriche, en tant que pays dont la superficie est couverte à près de 46 % par des forêts, et fière de sa politique de gestion viable des forêts, a appuyé la Déclaration de principes sur les forêts. Cette déclaration devrait, à l'avenir, servir de base pour la négociation d'un instrument international obligatoire pour la protection et l'utilisation viables des forêts, instrument qui, à notre avis, devrait porter sur tous les types de forêts de la planète tout entière. L'Autriche a déjà adopté des lois sur l'étiquetage des produits forestiers dérivant d'une exploitation viable des forêts.

Au niveau mondial, la mise en oeuvre d'initiatives institutionnelles internationales sera capital pour le succès du suivi de la Conférence de Rio. L'Autriche attend avec un vif intérêt l'issue des négociations sur la Commission du développement durable. Les membres de cette commission devraient représenter le niveau politique le plus élevé possible, de préférence les ministres de l'environnement, comme on l'a déjà fait observer. A notre avis, la Commission devrait comporter un nombre assez restreint de membres afin d'accélérer l'efficacité de son travail, mais suffisamment nombreux pour garantir sa représentativité. Une répartition géographique équilibrée sera essentielle. Etant donné les situations et les intérêts très

Mme Feldgrill-Zankel (Autriche)

diversifiés des pays au sein des groupes régionaux traditionnels en ce qui a trait au développement durable, il sera important d'assurer une représentation adéquate à la Commission pour tous les groupes de pays et les pays individuels.

La Commission devrait assurer la représentation des divers éléments du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Les organisations non gouvernementales devraient être en mesure de contribuer à ses travaux. Cela assurera le succès que nous souhaitons tous.

Le secrétariat de la Commission jouera un rôle essentiel. Il devrait être efficace et indépendant et tirer parti de l'expérience acquise lors du processus préparatoire de la CNUED. Il devrait être constitué de manière que la perspective du développement durable soit intégrée à tout l'ensemble des activités de développement économique et social au sein du Secrétariat des Nations Unies. En fait, je pense que l'ONU pourrait même, grâce à cette structure, donner aux gouvernements un cadre approprié pour le suivi de l'application de politiques de développement durable dans leurs propres pays.

Selon la recommandation du Secrétaire général dans son rapport :

"la Commission devrait fonder son travail sur celui de tous les organes intergouvernementaux subsidiaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social dont les activités sectorielles portent sur des questions liées au développement durable et, cela fait, présenter au Conseil, et par son intermédiaire à l'Assemblée générale..." (A/47/598, par. 34)

L'Autriche reconnaît avec le Secrétaire général qu'un partage clair des responsabilités et l'établissement de filières idéales pour rendre compte des activités sont indispensables.

Nous voudrions souligner en particulier la nécessité d'une interaction efficace avec le Conseil économique et social, plus particulièrement en ce qui concerne les fonctions d'un futur conseil international du développement, la fonction d'orientation macro-économique et la fonction de coordination du Conseil économique et social.

Le Conseil économique et social est l'organe chargé de superviser et de coordonner les relations entre les organes subsidiaires dans les trois grands domaines du développement durable, à savoir le domaine économique, le domaine social et le domaine de l'environnement et des ressources naturelles. Il est également habilité par la Charte à élaborer les grandes lignes d'une politique

Mme Feldgrill-Zankel (Autriche)

d'orientation dans le domaine du développement durable. L'Autriche a présenté une proposition visant à renforcer la capacité du Conseil économique et social de s'acquitter de ces deux fonctions de manière plus efficace à l'aide d'un système de rapports intégrés.

Ma délégation a pris note avec beaucoup d'intérêt de la déclaration du Comité administratif de coordination (CAC) à l'Assemblée générale. Etant donné que l'application d'Action 21 exigera un niveau de coopération sans précédent, non seulement entre les nations mais également entre les organisations internationales, il est de toute évidence nécessaire de renforcer les consultations interinstitutions et d'établir un partage clair des tâches entre les divers éléments du système des Nations Unies. Par conséquent, l'Autriche salue la décision du CAC de créer un comité interinstitutions du développement durable.

Les observations du CAC sur la présentation de rapports méritent, à notre avis, un examen sérieux. Ma délégation attend avec intérêt les conclusions du CAC sur l'évaluation des besoins correspondants, actuels ou futurs, en matière d'établissement de rapports au titre d'Action 21, de même que les recommandations résultant de cette évaluation, notamment en ce qui concerne les propositions en vue d'éviter tout double emploi dans l'établissement de rapports, d'assurer la rentabilité et de favoriser l'intégration de l'environnement et du développement.

Les commissions régionales auront un rôle très important à jouer dans l'évaluation des situations régionales et l'appui aux actions régionales.

A Rio, nous sommes convenus que les pays développés et d'autres pays en mesure de le faire devraient prendre des engagements financiers initiaux afin de donner suite aux décisions de la Conférence et devraient rendre compte de ces plans et de ces engagements à l'Assemblée générale.

L'Autriche reconnaît la nécessité d'accroître le transfert de ressources vers les pays en développement. C'est pourquoi l'Autriche a annoncé une contribution de 400 millions de schillings autrichiens, ce qui représente environ 38 millions de dollars des Etats-Unis, pour la phase initiale pilote de trois ans du Fonds mondial pour l'environnement, et elle est disposée à envisager favorablement un appui substantiel au futur Fonds pour l'environnement mondial restructuré. En outre, avec pour objectif la

Mme Feldgrill-Zankel (Autriche)

promotion de la protection et de l'exploitation durable des forêts tropicales ainsi que la préservation de l'habitat naturel des populations autochtones, l'Autriche a réservé une contribution de 200 millions de schillings autrichiens, soit environ 19 millions de dollars des Etats-Unis, pour des projets axés sur la gestion viable des forêts.

L'Autriche participera également à la dixième reconstitution des ressources de l'IDA. De plus, l'Autriche a récemment décidé d'accroître sa contribution au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'allouer 1 million de dollars des Etats-Unis au programme Capacité 21.

Mme Feldgrill-Zankel (Autriche)

Dans les années à venir, l'une des tâches les plus importantes qui incombera aux Nations Unies consistera à examiner certains des éléments constitutifs du défi que pose le développement durable. L'Assemblée générale est déjà saisie de certains de ces problèmes : je ne mentionnerai que la désertification et le développement des petits Etats insulaires. De nombreux aspects de ce problème figurent déjà à l'ordre du jour international et seront examinés dans un avenir proche, alors que d'autres, tels que les questions liées à l'énergie, requièrent toujours une attention internationale accrue.

Si nous voulons réussir à traduire l'esprit de Rio en réalité politique, nous devons conserver l'élan acquis et affronter tous les problèmes sous-jacents. L'innovation, le courage et la solidarité internationale s'imposent. Je suis d'accord avec mon collègue suédois : c'est maintenant qu'il faut agir.

M. MONGBE (Bénin) : La délégation du Bénin, au nom de laquelle j'ai l'honneur de prendre la parole en ce moment, se félicite de l'inscription à l'ordre du jour de cette question importante aux dimensions historiques qu'est l'examen du rapport du Secrétaire général sur les résultats des travaux de la Conférence des Nations Unies tenue à Rio de Janeiro en juin dernier sur l'environnement et le développement.

La précision et la richesse du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sont un bon prélude pour la qualité des délibérations que nous mènerons et des décisions que nous prendrons dans l'intérêt des générations présentes et futures.

J'aimerais exprimer ici toute mon admiration à S. E. M. Lakdar Brahimi, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, qui, en sa qualité de Rapporteur général du Sommet de Rio, nous a fait ce matin un exposé dont la clarté n'a d'égale que la concision. En tant qu'Africain, j'en suis personnellement fier.

Si les peuples et les gouvernements du monde entier ont pu être sensibilisés au point de dépêcher dans la ville au pied du "Pain de sucre" des délégations de très haut niveau et de haute compétence, dont 130 au moins ont été conduites par des chefs d'Etat ou de gouvernement, c'est grâce, bien sûr, à la volonté politique des dirigeants du monde, exprimée à travers l'Assemblée générale des Nations Unies, mais aussi et surtout grâce à un homme

M. Mongbé (Bénin)

de courage et de talent, de vision et d'endurance, de générosité et de foi en la survie de l'humanité. Je veux nommer M. Maurice Strong, Secrétaire général de la CNUED, tout en pensant aussi à son équipe constituée d'hommes et de femmes compétents et dévoués.

Je m'en voudrais de ne pas renouveler les félicitations de ma délégation à l'Ambassadeur Tommy Koh, de Singapour, qui a émerveillé toutes les délégations dans ses fonctions de Président du Comité préparatoire de la Conférence pendant deux ans, puis de la grande Commission à Rio, tant son expérience dans les affaires internationales et son efficacité dans les négociations et la direction des travaux en imposent à tous.

Qu'il me soit permis ici de renouveler les sincères remerciements du Bénin au peuple et au Gouvernement du Brésil, pour avoir abrité avec brio cette rencontre universelle qui a favorisé la cristallisation à Rio d'une nouvelle conscience : la conscience que la Terre est une, et que le monde doit chercher à être un.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement - appelée également Sommet planète Terre - a élaboré, conformément à la mission qui lui a été assignée par la résolution 44/228 de l'Assemblée générale des Nations Unies, des stratégies et des mesures destinées à inverser les effets de la dégradation de l'environnement et à promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel dans tous les pays. On ne saurait trop dire que cette Conférence est la plus grande rencontre diplomatique jamais réalisée dans l'histoire de l'humanité. L'importance de ses enjeux a été comprise par tous et a créé un engouement aussi bien au niveau des Etats et du système des Nations Unies qu'à celui de nombreuses organisations non gouvernementales et autres groupes de pression qui se sont rassemblés dans l'ancienne capitale du Brésil pour réfléchir en commun sur les bases de la vie du futur.

L'espoir que cette expérience a fait naître au coeur des hommes peut être traduit par une phrase lumineuse prononcée par un journaliste brésilien à la fin des travaux, le 14 juin 1992 : "après des millions de mots, un dernier seulement : commençons." En d'autres termes, après les centaines de discours prononcés par les dirigeants de la planète, la seule chose qu'il vaille la

M. Mongbé (Bénin)

peine de prendre en considération, c'est l'action. Tout s'est passé à Rio de Janeiro comme si c'est en 1992 que l'humanité a enfin redécouvert la valeur sacrée de son foyer : la planète Terre.

Le concept de développement durable, plus qu'une conviction des peuples et de leurs dirigeants, doit devenir une réalité. Le développement durable couvre tous les aspects de la vie de l'homme, notamment politique, économique, social et technique. Par conséquent, il ne saurait plus laisser indifférent aucun planificateur ou décideur politique, encore moins les experts internationaux élaborateurs d'études et de théories diverses.

Nous autres, des pays en développement, le souci majeur que nous avons essayé de faire prendre en compte tout au long du processus préparatoire et à Rio en vue de réaliser le développement durable, est l'élimination de la pauvreté. Après tout, la pauvreté, aujourd'hui, constitue l'une des plus grandes menaces non seulement pour l'avenir de l'humanité, mais pour celui même de la planète. La pauvreté est un problème universel. Elle est d'actualité aussi bien dans les villages et hameaux d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou des Caraïbes qu'au pied des gratte-ciel et dans les bidonvilles et faubourgs des métropoles des pays industrialisés. Elle sévit au Nord comme au Sud, dans toutes les races et dans toutes les religions, et frappe le plus souvent les couches les plus vulnérables de la société, sans distinction de sexe ou d'âge. Les pays pauvres et les pauvres de par le monde tirent leur nourriture de la terre, leur eau des fleuves et des puits, et leur combustible des forêts. Alors, ayant désespérément besoin de ces ressources, ils n'ont d'autre choix que de surexploiter et détruire leur environnement naturel pour assurer leur simple survie.

C'est surtout de cela que nous avons parlé à Rio, et c'est surtout pour le combattre que nous avons élaboré et adopté l'Action 21, et que notre assemblée se doit de prendre des décisions hardies et salutaires dans le cadre du suivi des résultats du Sommet planète Terre.

l'Action 21 constitue en effet un programme d'action mondial dans les domaines d'intégration de l'environnement et du développement, et reflète un processus et un engagement politique au niveau le plus élevé entre pays industrialisés et pays en développement.

M. Monqé (Bénin)

Englobant tous les domaines dans lesquels l'économie a une incidence sur l'environnement, Action 21 est un programme riche et varié, qui aborde les problèmes urgents et les défis d'aujourd'hui, et cherche à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain. C'est pourquoi ce document met l'accent en particulier sur une douzaine de programmes d'action de grande importance et qui aideraient chacun de nos pays à élaborer une politique de développement conséquente : lutte contre la pauvreté, approvisionnement en eau potable et encadrement sanitaire, désertification et sécheresse, agriculture et développement rural, enseignement, santé, gestion durable des eaux usées et des déchets, politique démographique, gestion de tous les types de forêts, protection de l'atmosphère, transfert de technologies écologiquement rationnelles, etc.

M. Mongbé (Bénin)

La clef du succès d'Action 21 réside aussi bien dans la mise en place des mécanismes institutionnels adéquats que dans la dotation de moyens suffisants d'exécution, surtout financiers. Aux termes des arrangements institutionnels, adoptés à Rio, tous les organismes des Nations Unies ont un rôle à jouer dans la mise en oeuvre d'Action 21.

En vue d'assurer efficacement le suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et de coordonner les activités des organismes des Nations Unies en matière d'intégration de l'environnement et du développement, il a été convenu de créer, conformément à l'Article 68 de la Charte des Nations Unies, une commission de haut niveau du développement durable.

Ainsi que l'indique le chapitre pertinent d'Action 21, la Commission "serait composée de représentants d'Etat qui seraient élus en tant que membres, compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable." (A/CONF.151/26 (vol. III), par. 38.11)

Ma délégation souhaite que, tout en respectant ce principe énoncé, toutes les catégories de développement soient représentées parmi les membres de la Commission, à savoir les catégories suivantes : les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays à revenu intermédiaire, les pays industrialisés et les pays en transition de l'économie planifiée à l'économie de marché.

Prenant en compte à la fois le caractère universel des questions liées au développement durable et l'efficacité dont la Commission aura besoin pour accomplir correctement sa mission, ma délégation estime qu'il serait raisonnable d'appuyer la proposition du Groupe des 77 fixant le nombre des membres à 53. Ma délégation propose en outre que les membres de la Commission soient élus pour un mandat renouvelable de trois ans. Conformément à la pratique établie par l'Assemblée générale, les Etats Membres des Nations Unies non membres de la Commission, les membres des institutions spécialisées et les observateurs à l'Assemblée générale seront dotés du statut d'observateur.

Par ailleurs, le Bénin renouvelle son appui à l'idée déjà acceptée dans Action 21, selon laquelle les organisations non gouvernementales compétentes et intéressées, y compris au sein de la communauté scientifique, du secteur

M. Mongbé (Bénin)

privé, des groupements de femmes, des associations de jeunes, des syndicats, etc., devraient avoir l'occasion d'apporter leurs contributions aux travaux de la Commission et d'établir des contacts adéquats avec les organismes des Nations Unies.

La délégation béninoise aimerait souligner que les huit fonctions de la Commission, déterminées au chapitre 38 d'Action 21, ainsi que celles découlant du chapitre 33 relatif aux ressources et mécanismes financiers, restent d'une pertinence qui ne nécessite plus d'analyses ni de commentaires.

Quant à la fréquence, la durée et le lieu des sessions de la Commission, ma délégation propose que la Commission tienne chaque année, à partir de 1993, une session ordinaire, trois mois au moins avant la session de fond du Conseil économique et social (ECOSOC); que chacune de ces sessions ordinaires se déroule pendant quatre semaines afin de permettre un examen approfondi des questions inscrites à l'ordre du jour, la première semaine devant être consacrée à un débat général sur un thème précis avec participation au niveau ministériel, dans la mesure du possible; et qu'enfin elle puisse tenir ses sessions ordinaires en un lieu qui sera déterminé à la fin de chaque session.

Toutefois, pour des raisons évidentes que les délégations membres du Groupe des 77 ont ou auront l'occasion de souligner à cette tribune, ma délégation voudrait que la première session ordinaire, en 1993, tienne ses assises au Siège des Nations Unies à New York.

En se fondant sur la décision de nos chefs d'Etat ou de gouvernement de voir l'Assemblée générale examiner périodiquement les progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21, le Bénin propose que notre assemblée organise, tous les cinq ans au Siège des Nations Unies à New York, une session extraordinaire d'examen et d'évaluation. La première session du genre pourra avoir lieu en 1997.

Il va sans dire qu'il est nécessaire qu'une structure administrative soit créée pour appuyer la Commission dans son fonctionnement, mais il va mieux en disant que, au sein du Secrétariat de notre organisation, soit mis en place un secrétariat hautement qualifié et compétent, j'ajouterais indépendant, qui, comme l'indique le chapitre 38 d'Action 21 :

"tire profit, entre autres, des connaissances acquises dans le [cadre du] processus préparatoire de la Conférence." (Ibid., par. 38.19)

M. Monqhé (Bénin)

Ma délégation fait confiance au Secrétaire général qui jugera de l'importance que l'ensemble des délégations accordent à cette question pour doter ce secrétariat des ressources humaines adéquates et dignes des espérances mille fois exprimées par les unes et les autres.

Le Secrétariat devra, entre autres activités, servir de banques de données des informations et publications en matière d'intégration de l'environnement et du développement, un centre d'analyses, de synthèses et de coordination de tout ce qui concerne la promotion du concept du développement durable.

Après une analyse approfondie des 40 chapitres que comprend Action 21 et de la centaine de domaines d'activités qu'il décrit en termes de principes d'action, d'objectifs, d'activités et de moyens d'exécution, et en examinant minutieusement l'important rôle que les différents organes, programmes et organismes des Nations Unies sont appelés à jouer dans leurs domaines de compétence et en fonction de leurs mandats respectifs et, enfin, à la lumière du rôle de coordination que le secrétariat de la Commission doit assumer, ma délégation estime opportun d'installer le siège de cette structure administrative à Genève, comme l'a proposé le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin à cette tribune, le 28 septembre 1992.

Genève est à l'évidence une ville centrale qui bénéficierait plus facilement que d'autres métropoles du concours technique des institutions spécialisées des Nations Unies, en même temps qu'il y serait aisé de procéder à l'exploitation rapide et sans transfert des riches archives du secrétariat du Comité préparatoire de la CNUED. Ma délégation soutiendrait, sans vouloir entrer dans des détails administratifs, l'idée d'avoir un bureau de liaison au siège du Secrétariat de l'ONU à New York et un autre à Nairobi.

Tout en partageant la préoccupation de certaines délégations qui craignent d'être absentes des activités de la Commission, si le siège est hors de New York où tous les pays sont représentés, ma délégation aimerait faire remarquer que c'est la participation aux travaux de la Commission qui compte et non l'accès facile à son secrétariat.

Avant d'aborder les autres décisions du Sommet de Rio, permettez-moi de dire ici quelques mots des relations qu'à l'avis de ma délégation la Commission de haut niveau du développement durable pourrait avoir avec les principaux organes des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

M. Mongbé (Bénin)

L'Assemblée générale étant l'organe suprême du système des Nations Unies chargé de prendre des résolutions et de donner des orientations politiques, en même temps qu'il est le principal organe de direction et d'examen des questions relatives au suivi de la CNUED, la Commission lui fera rapport par le truchement de l'ECOSOC.

Les organes subsidiaires de l'ECOSOC que sont le Comité des ressources naturelles, le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables et la Commission pour la science et la technique au service du développement, devront faire rapport au Conseil par le canal de la Commission de haut niveau du développement durable.

M. Monqbé (Bénin)

Le deuxième volet de la clef du succès d'Action 21 est, à n'en plus douter, la question des ressources financières dont il faut disposer pour l'exécution effective des divers programmes et activités énumérés dans Action 21.

En effet, l'exécution des divers programmes de développement durable de grande envergure qui sont prévus par Action 21 nécessitera l'octroi aux pays en développement d'importantes ressources financières nouvelles et additionnelles. Des fonds devraient être fournis sous forme de dons ou à des conditions concessionnelles, selon des critères et indicateurs judicieux et équitables.

Nous sommes conscients que, de façon générale, le financement d'Action 21 proviendra des secteurs public et privé de nos pays respectifs. Pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ma délégation estime que si l'aide publique au développement (APD) est la principale source de financement extérieur, il n'en demeure pas moins nécessaire d'obtenir d'importantes ressources nouvelles et supplémentaires pour la réalisation d'un développement durable.

Le Bénin se félicite de la disposition de certains pays développés à honorer leur engagement de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement (APD) et, si ce n'est déjà chose faite, de renforcer leur programme d'aide pour atteindre ce chiffre aussitôt que possible et donner rapidement et effectivement suite à Action 21. C'est le lieu, ici, pour la délégation de mon pays, d'exprimer sa reconnaissance aux pays développés qui ont déjà dépassé cet objectif fixé par l'ONU et de les encourager à maintenir leurs efforts vis-à-vis des pays du Sud.

S'agissant des différents canaux et mécanismes multilatéraux, y compris les banques régionales et sous-régionales de développement devant assurer la fourniture de ressources nouvelles et additionnelles, ma délégation souhaite que, dans le cadre de leur participation aux travaux de la Commission, ils présentent des rapports faisant le point annuel des ressources nouvelles et additionnelles octroyées aux pays en développement en vue de la mise en oeuvre d'Action 21.

M. Mongbé (Bénin)

Le Fonds pour l'environnement mondial (GEF) - pour prendre en compte le sigle anglais - devrait être restructuré de façon à encourager une participation universelle, à assurer une gestion transparente et démocratique, à fournir à fonds perdus ou à des conditions de faveur des ressources financières nouvelles et supplémentaires, en particulier aux pays en développement. L'accès aux fonds du GEF et leur versement devront reposer sur des critères arrêtés de commun accord sans de nouvelles formes de conditionnalité.

L'allègement de la dette, tel que l'indique Action 21 - à défaut de son annulation - est un autre canal irremplaçable pour donner aux pays en développement les moyens dont ils ont besoin pour instaurer un développement durable.

La délégation du Bénin voudrait apporter son appui à la proposition relative à l'organisation, avant la fin des nos travaux en décembre prochain, d'une réunion d'annonces de contributions au financement d'Action 21, comme l'a si brillamment rappelé mon ami et frère, l'Ambassadeur Ouedraogo, Représentant permanent du Burkina Faso.

Enfin, ma délégation se réjouit de la création par le PNUD, du fonds dénommé "Capacité 21", destiné à aider les pays en développement dans l'élaboration de leur Action 21 nationale et dans la mise en oeuvre de leurs initiatives concourant à la promotion du développement durable.

Le Sommet de Rio de Janeiro n'a pas manqué d'accorder une attention justifiée aux cas des écosystèmes fragiles comprenant les déserts, les terres semi-arides, les montagnes, les terrains marécageux, les petites îles et certaines régions côtières.

Le cas particulier des déserts et des zones arides, semi-arides et sèches intéresse au premier plan ma délégation qui, forte des dispositions de la décision 44/437, du 19 décembre 1989, des résolutions 44/172, du 19 décembre 1989, et 46/161, du 19 décembre 1991 de l'Assemblée Générale, pense qu'il est grand temps pour la communauté internationale d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse. A cet effet, ma délégation soutient les dispositions du chapitre 12 d'Action 21, qui invitent l'Assemblée Générale, à la présente

M. Mongbé (Bénin)

session, à mettre sur pied un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une telle convention. A ce sujet, ma délégation apporte son appui aux propositions pertinentes faites tout à l'heure par le Représentant permanent du Burkina Faso.

Lorsque l'on sait qu'environ 10 % des terres potentiellement fertiles de la planète ont été transformées en déserts ou en terres arides du fait de l'action ou de l'inconscience de l'homme, que 25 % des terres restantes sont aujourd'hui menacées, que la désertification touche environ un sixième de la population mondiale et qu'enfin, les conséquences les plus visibles de ce phénomène sont l'extension de la pauvreté et la dégradation des sols, l'on doit être convaincu que les préoccupations écologiques ne relèvent pas de la science-fiction, mais constituent un danger réel toujours plus grave. La conclusion d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans toutes les régions du monde touchées, en particulier en Afrique, et qui devra contenir des engagements concrets et précis par toutes les parties contractantes, sera un point de départ pour l'élimination du cauchemar dans lequel vivent des centaines de millions d'âmes.

Action 21 a traité en bonne place les graves problèmes d'environnement auxquels sont confrontées les zones côtières, singulièrement les plus basses, et les petits Etats insulaires en développement qui sont extrêmement vulnérables au réchauffement de la planète et à l'élévation du niveau des mers. Ma délégation estime qu'il est urgent de prendre les dispositions nécessaires en vue de réunir avant 1994 une conférence mondiale sur la mise en commun des données d'expérience sur la gestion et la mise en valeur intégrée des zones côtières, tel que le recommande le chapitre 17 d'Action 21. Elle soutient également la proposition de tenir en 1993 la première conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement.

Action 21 n'a pas été le seul document qui ait retenu l'attention des chefs d'Etat et de gouvernement à la Conférence de Rio de Janeiro. Quatre autres instruments revêtent également une importance historique pour le devenir de notre planète : la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Déclaration de principes sur tous les types de forêts, la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.

M. Mongbé (Bénin)

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement souligne que la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance et proclame dans le but d'établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable, par la création de niveaux de coopération nouveaux, que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

La Déclaration de Rio, bien que non engageante, montre que les pays du monde se sont donné des principes directeurs pour leurs rapports mutuels et leurs rapports avec notre planète. Pour la première fois, une mention claire a été faite au droit au développement longtemps réclamé par les pays en développement et par les plus hautes autorités morales de ce monde, en particulier le regretté pape Paul VI.

M. Mongbé (Bénin)

La Déclaration de Rio n'ayant pas pris en compte toutes les préoccupations exprimées durant le processus préparatoire de Rio, l'Assemblée générale devra prendre une résolution en vue de l'élaboration d'une Charte de la Terre dont l'adoption interviendrait à l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies en 1995, conformément à la proposition faite par le Secrétaire général de la CNUED, M. Maurice Strong, dans son discours de clôture au Sommet de Rio.

La Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, souligne que le thème des forêts est lié à toute la gamme des questions d'environnement ainsi qu'aux perspectives qui leur sont associées, au nombre desquelles figure le droit au développement socio-économique sur une base durable.

Les principes ainsi proposés devraient s'appliquer à tous les types de forêts, qu'elles soient naturelles ou créées par l'homme et de quelque zone géographique ou climatique dont elles relèvent : australe, boréale, subtempérée, tempérée, subtropicale ou tropicale.

En marge de la Conférence, les plénipotentiaires des Etats participants et la Communauté économique européenne ont été invités à signer la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.

Le Bénin s'honore d'être parmi les 154 pays qui ont accompli, dès le 14 juin 1992, l'acte salubre de la signature de ces deux instruments juridiques qui ouvrent la voie à une protection réelle de la vie sur notre planète. Ma délégation espère que tous les Etats, selon leur procédure constitutionnelle, ratifieront les deux conventions pour en permettre l'application effective.

Pour conclure, je dirais, au nom de ma délégation, que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dont nous venons d'avoir le rapport ce matin, a été, il faut le reconnaître, un grand pas dans le processus du dialogue Nord-Sud permettant l'avènement d'une nouvelle qualité de la coopération internationale, même si elle n'a pas apporté des réformes

M. Mongbé (Bénin)

satisfaisantes pour relever tous les défis que lance à l'humanité la problématique du développement durable. Elle a ouvert un processus qui représente une inversion dans les rapports de l'humanité avec la Terre.

Le Sommet planète Terre, à Rio de Janeiro, appartient déjà presque à l'histoire. Mais ce qu'il est convenu d'appeler désormais l'esprit de Rio enflammera d'un feu vivifiant la marche des peuples vers le progrès.

La séance est levée à 19 h 35.